Recherches sur Quelques Contrats Babyloniens

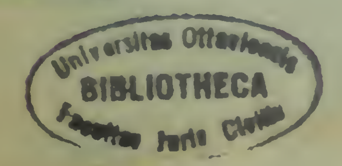
Thèse pour le doctorat

par

Alfred Boissier

Paris

1890




Universitas Ottaviensis
BIBLIOTHECA
Facultas Iuris Civilis

RECHERCHES

SUR

QUELQUES CONTRATS BABYLONIENS

THÈSE POUR LE DOCTORAT

PRÉSENTÉE EN JUILLET 1889

A LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE DE L'UNIVERSITÉ DE LEIPZIG

PAR

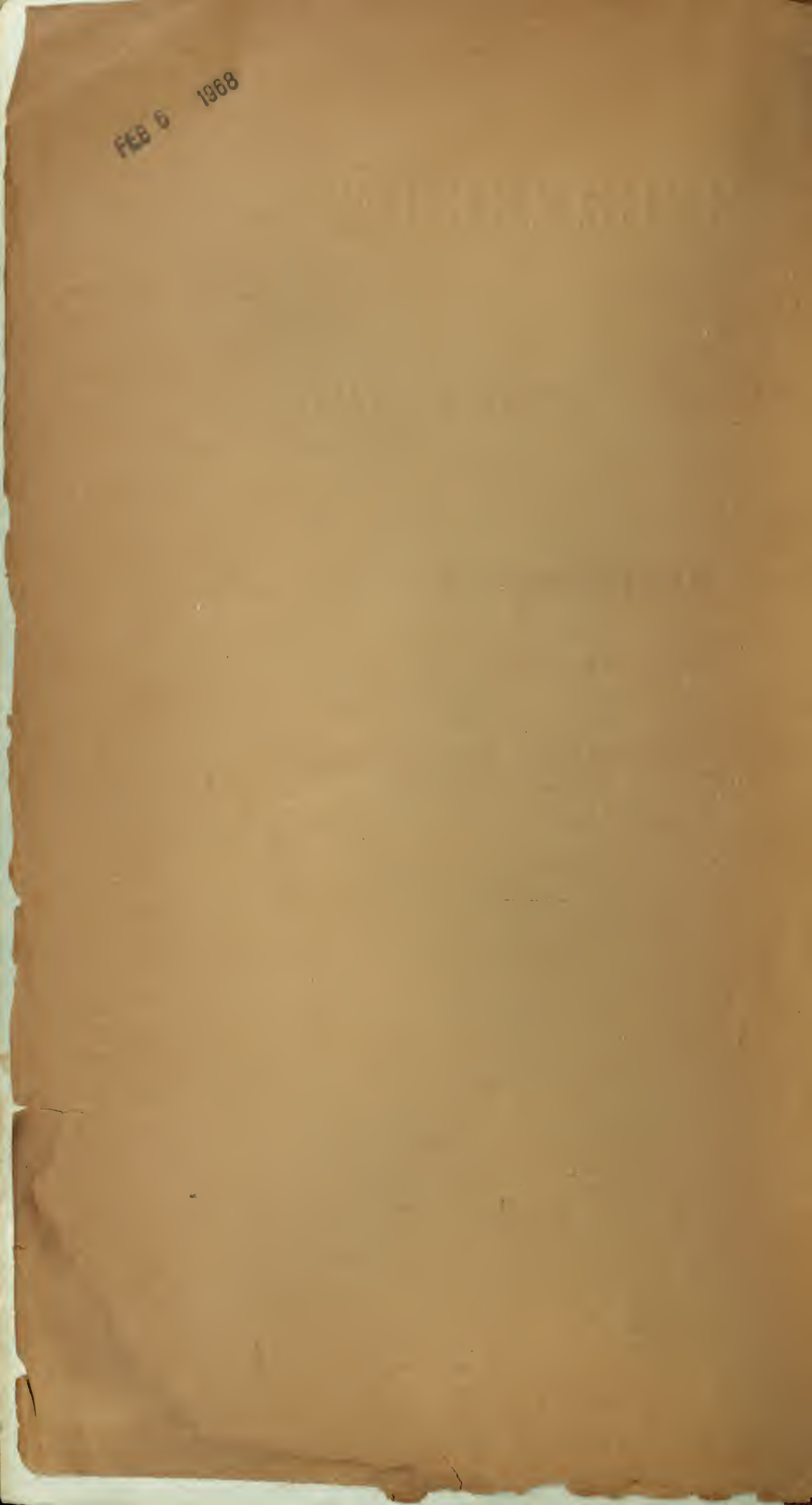
ALFRED BOISSIER

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

1890


FEB 6 1968

RECHERCHES

SUR

QUELQUES CONTRATS BABYLONIENS

ANGERS, IMP. A. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.

RECHERCHES

SUR

QUELQUES CONTRATS BABYLONIENS

THÈSE POUR LE DOCTORAT

PRÉSENTÉE EN JUILLET 1889

A LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE DE L'UNIVERSITÉ DE LEIPZIG

PAR

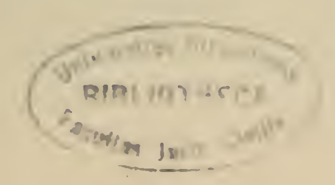
ALFRED BOISSIER

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

1890



A MON ILLUSTRE MAITRE

M. LE DOCTEUR FRÉDÉRIC DELITZSCH

Professeur d'Assyriologie à l'Université de Leipzig

HOMMAGE DE RESPECT ET DE RECONNAISSANCE

RECHERCHES

SUR

QUELQUES CONTRATS BABYLONIENS

INTRODUCTION

---

§ 1. On distingue dans l'histoire du droit chaldéen deux tendances; l'une essentiellement religieuse, très marquée dans l'ancien droit, l'autre, éminemment pratique, qui prédomine à mesure qu'on avance dans l'histoire. Ce qui revient à dire qu'on a deux sortes de droit : le droit *hiératique*, et le droit *contractuel*. C'est de ce dernier que nous nous occuperons spécialement.

§ 2. On a souvent dit qu'à l'origine de toute société l'idée religieuse domine dans les législations. C'est dans la divinité qu'un peuple, en train de se constituer, cherche naturellement son appui; à mesure qu'il prend conscience de sa force, il cherche à s'émanciper, la divinité ne joue plus qu'un rôle secondaire. Le droit perd le côté sacré qui le distingue à l'origine.

§ 3. Le droit contractuel remonte, à Babylone, à la plus haute antiquité. Les vieux textes de Warka l'attestent. On contracte sous Hammourabi, comme l'on contractera plus tard sous Nabonide [1].

A l'origine le contrat est oral. Les parties d'accord prennent à témoin la divinité et l'invoquent : *Ana arkât ûmê amêlu ana amêlu, ana la eniê, ana la ragâme, niš ilišunu itmû niš šarrišunu ana aḫameš isqurû.* « Pour que, dans les jours futurs, un homme ne puisse ni contester ni réclamer, ils ont juré par le nom de leur divinité, ils ont juré ensemble par le nom de leur roi [2]. » (*ASKT*, page 67.) Les transactions devenant toujours plus nombreuses, l'on recourut à l'écriture. Le contrat devint un acte écrit, un *saṭâru* [3]. (שְׁטָרָה signifie toute espèce d'acte écrit, cf. שְׁטַר הַמְּכִירָה = *acte de vente*).

§ 4. L'étude des contrats a une importance capitale ; elle nous initie à la vie privée des anciens Babyloniens, nous permettant de descendre dans les classes inférieures de la population ; par les inscriptions historiques, nous connaissons la personalité du souverain ; l'étude de ces petits documents nous met en rapport direct avec le peuple.

Les Babyloniens se présentent à nous comme très actifs dans le commerce et l'industrie.

Le monde financier compte les noms illustres de Nabû-aḫê-iddin, Itti-Marduk-baliṭ, de la compagnie Egibi, et de Iddin-Marduk de la maison Nûr-Sin. Les artisans, de leur côté, forment entre eux des corporations semblables à celles du moyen âge. Les deux plus célèbres sont celle des tisserands et celle des forgerons. On sait, combien le travail des

1. Le mot assyrien pour contrat est *riksu* de רכס. cf. Nbn. 755, 6. *ri-ik-su it-ti-šu irkusuma* : « il a fait un contrat avec lui ».
2. *Ina a-di-e ša Nabû-na'id šarru Bâbili it-te-me* (*tamû*) Nbn. 197, 6.
3. *Istên* *ta-an* *ša-ṭa-ri il-qu-u.* Nbn. 760, 25, etc.

métaux a été poussé loin à Babylone, spécialement celui du fer et du cuivre [1].

§ 5. *La condition juridique de la femme en Chaldée.* De même qu'en Égypte la femme est l'égale de l'homme ; elle possède, elle peut par conséquent contracter; point n'est besoin de l'assentiment du mari. Souvent les époux mettent leurs biens en commun, et s'entr'aident mutuellement. Le chef de famille n'est pas un *pater familias*, comme à Rome, qui a le droit de vie et de mort sur ses enfants. Son rôle est plutôt celui de protecteur, qui, tout en imposant le respect, défend le droit et l'honneur de la famille. La femme ne joue aucun rôle dans les inscriptions historiques, c'est un fait rare de voir mentionné le nom de la reine, comme dans l'inscription de Rammânnérar III (Sammurâmat) et dans l'inscription d'Antiochus (*Astartanikku ḫiratsu šarrat*, etc.)

§ 6. Chez les peuples sémitiques le mariage a toujours été regardé comme une affaire purement pécuniaire et qu'on a comparée avec raison à une location. Tout ce qui concerne la dot est toujours réglé avec le plus grand soin. Nous ne devons donc pas nous étonner quand nous lisons : Tel Babylonien, dans la joie de son cœur, donne à un autre, tant de mines d'argent, tant de moutons, d'ustensiles de maison......... et sa fille.

Cette manière d'envisager le mariage a été transmise aux Égyptiens par les Juifs : on sait que les Égyptiens, avant d'avoir subi l'influence des idées sémitiques, avaient le mariage religieux; une cérémonie solennelle unissait les époux, devant une assemblée de prêtres [2].

1. (Cf. [amêlu] *nappaḫu parzilli*, [amêlu] *nappaḫu siparri*; les forgerons les plus cités sont : Nbn. 549. *Arad* [ilu]-*Gula*. Nbn. 745. *Sûqi*, *Rêmût* [amêlu] *nappaḫu*, [plur]. Les tisserands les plus connus sont : *Riḫtêtu* [amêlu] *ušbar birmu*.

2. (Cf. *La condition juridique de la femme dans l'ancienne Egypte*, par G. Paturet, chapitre II).

Le mariage religieux a-t-il existé à l'origine en Chaldée? nous ne saurions l'affirmer. L'adultère était puni très sévèrement, comme le montrent les lois appelées sumériennes. Une femme infidèle à son mari était jetée à l'eau. Le mari qui abandonnait sa femme payait une amende [1]. Cf. n° 8 Strassmaier Liverpool, ligne 10 : « Le jour où Nabû-aḫ-iddin abandonnera Banât êšaggil et prendra une autre femme, il devra lui payer 6 mines d'argent, elle s'en retournera à la maison paternelle ; le jour où Banât êšaggil aura commerce ? (*it-ti-ta*) avec un autre, elle devra mourir par le glaive de fer. »

§ 7. De même qu'en Égypte, le divorce existait aussi à Babylone. Voici ce qu'on lit relativement à ce sujet dans les anciennes lois bilingues. Cf. V, R, 24-25 C. D.

54. *i-zi-ir-ši-ma*	il l'a prise en haine
amelu-ut-su itti-ša ib-tuq	il a brisé ses rapports avec elle
u-zu-ub-bu-šu..........	sa lettre de divorce...........
u-zu-bu-šu i-ḫi-id-ma,	il a remis sa lettre de divorce,
i-na su-ni-šu ir-ku-us	il l'a liée autour de sa poitrine,
ina bît u-še-ṣi-šu	il l'a renvoyée de la maison.

La loi mosaïque permettait aussi le divorce sans y être toutefois favorable. Pour qu'un homme pût divorcer, il lui fallait alléguer des raisons solides. La lettre de divorce correspondant à *uzûbu* est ספר כריתות, *Esaïe*, L, 1.

§ 7. La femme, en se mariant, apportait une dot à son futur mari ; celui-ci devait la lui restituer en cas de divorce. Il en

1. Hérodote est le seul des historiens grecs, qui se soit occupé de l'étude des mœurs des Chaldéens ; il avait été frappé de certaines de leurs coutumes. Une de ces coutumes qu'il appelle σοφώτατος νόμος, consistait en ceci : chaque année on amenait une fois les jeunes filles en âge de se marier sur une place où elles étaient vendues, à un prix d'autant plus élevé, qu'elles étaient plus belles (Liv. I, § 196).

était de même en Égypte. (Cf. Paturet, *ouvrage cité*, p. 41.) La dot (*nudunnû, nudinnû* de נדן, jamais *tirḫatu* dans les contrats) consistait en une somme d'argent, en esclaves, en ustensiles de ménage, en bétail. Le fiancé de son côté faisait aussi des présents, une *donatio propter nuptias*. — La femme possédait généralement une certaine fortune, qu'elle gérait à son gré. Son mari devait fournir tout le nécessaire à son entretien. Nous en avons un exemple dans le n° 113 de Nabonide : « Na'id-Marduk devra donner à Râmûa sa femme et à Arad-Bunene tant de mesures d'aliments, tant de mesures de vin par jour, et par an tant de *manê* de laine (vêtements) et autres choses. »

La femme avait une influence si grande que nous la voyons souvent siéger au milieu de témoins, et prendre part aux transactions. (Cf. Nbn. 270, l. 13 : *Ina ašâbi ša Dikitum aššat Nabû-kân-aḫu*, etc.)

§ 8. Pour ce qui est de l'hérédité, le testament existait aussi en Chaldée. Il est probable cependant qu'on ne connut à l'origine que la succession *ab intestat*. Dans le n° 55 de Leyden nous voyons la femme Gugua léguer la plus grande partie de sa fortune à son fils aîné, le reste est partagé entre ses autres enfants. Chose extraordinaire, ils entrent déjà du vivant de leur mère, en possession des biens légués. Il est dit en effet que tant que Gugua vivra (*ûmu mala Gugua baltât*), son fils aîné sera obligé de pourvoir à son entretien (*kurummati u muṣib-tum ana Gugua ummišu inamdin*).

§ 9. Quoique cela ne rentre pas directement dans notre sujet, nous ne voulons pas omettre de parler de la femme dans les cérémonies religieuses. Il y avait une classe de prêtresses, qui étaient vouées au culte d'Istar, la déesse de l'amour. C'est à Babylone qu'il faut chercher l'origine du culte d'Astarté ; le récit d'Hérodote au § 199 du livre Ier semble parfaitement confirmé. (Pour ce qui concerne la

classe des prêtresses appelées *uḫatu*. Cf. Del., *A. W.*, p. 288.) On lit V, R, 25 :

ar-ka-nu ga-di-iš-tum	après qu'il a pris dans la rue
ina su-qi it-ta-ši	une prêtresse qu'il aime, il l'a
ina ra-me-šu	épousée quand même c'est une
ga-aš-du-us-su i ḫu-uz-su	prêtresse (Del., *A*. *W*., p. 293.)

M. Halévy traduit différemment : Dorénavant on conduira l'épouse au parvis du temple, et là elle recevra ses épousailles, — (*gadištu* = קְדֵשָׁה = « celle qui est consacrée. »)

§ 10. L'esclave joue un grand rôle dans les contrats. Tantôt il est créancier, ou débiteur, tantôt il est l'objet d'une vente; souvent on use de lui comme gage dans une transaction. On sait combien la condition de l'esclave était dure à Rome ; elle était bien différente à Babylone : là il jouit de tous les droits que comporte sa position ; il lui est permis de posséder, de contracter, il gère la fortune de son maître. Les anciennes lois punissaient sévèrement tout homme qui maltraitait son esclave. Dans le n° 572, nous voyons le célèbre banquier Itti-Marduk-baliṭ de la maison Egibi contracter avec un esclave. Dans le n° 769, deux esclaves, appartenant tous deux à la compagnie Egibi, opèrent aussi une transaction.

§ 11. Toutes les fois qu'il y avait une réclamation, on allait en référer au tribunal. L'origine de ce tribunal, sous le patronage de Šamaš, le dieu de la justice, remonte très haut. (Cf. les contrats de Warka.) Il se composait généralement de six juges, choisis parmi les hommes capables et les plus influents. C'est ainsi que nous voyons, à plusieurs reprises, le célèbre banquier Nabû-aḫê-iddin de la compagnie Egibi fonctionner comme juge (cf. Procès de Bunanit; et n° 64 de Nabonide). Le tribunal siègeait sous la présidence d'un grand juge appelé probablement ^{amêlu} *ṣar-te-nu*. (Cf. Nbn. 64, l. 3.)

IV. R. 55.

Ce texte fut d'abord signalé par George Smith comme provenant d'un des palais de Koujunjick. Il est possible que ce soit une copie faite d'après un original babylonien, sur l'ordre du roi Assurbanipal. La traduction de Smith remarquable pour son temps n'a plus qu'une valeur historique, elle ne comprend d'ailleurs que les vingt premières lignes. (Cf. *Assyrian Discoveries*, page 410.) M. Sayce en a donné une traduction dans le vol. VII des *Records of the past*, page 119. MM. Pinches et Delitzsch ont eu l'obligeance de me communiquer leurs collations; j'ai revu depuis l'original à Londres. Pour l'orthographe ce texte offre plusieurs points intéressants. Ainsi le signe 𒉌 *ni* doit se lire *i* dans les lignes 35 (obvers.) et 17 (revers.). — [illegible] est à lire *kad*, *kat*, l. 11 (obvers.) et l. 9 (revers.). [illegible] a la valeur de *sun* (revers.). Sur ces valeurs voir Jensen, *Z. A. B*[d]., I, page 182.

La tablette de couleur grisâtre est bien conservée, et écrite en beaux caractères : longueur, $0^m,16$; largeur, $0^m,10$; mutilée à certaines places.

TRANSCRIPTION

Obvers :

1. *Šarru a-na di-ni la i-gúl*[a] *nišê*[b] *-šu innéšâ*[c] *mât-su in-nam-mi*

2. *a-na di-in mâti-šu la i-gúl*[ilu] *Ê-a šàr šimâti*

3. *šim-ta-šu ú-šá-an-ni-ma a-ḫi-ta uš-šib-šu.*

4. *A-na abkalli*[d]*-šu la igúl ûmê-šu. Kil-Da* (plur.)

5. *a-na ummâni*[e] *la i-gúl mât-su ibbalkat-su*[f]

6. *a-na is-ḫap-pi igúl KU. MAT. MAN-ni*

7. *a-na ši-pir*[g] [ilu] *E-a i-gúl ilâni rabûte*

8. *ina ši-tul-ti ù tu-da-at mi-ša-ri*[h] *uš-šib-šu*

9. *Mâr Sippar i-da-aṣ-ma a-ḫa-am i-din*[ilu] *Šamaš daian šamê u irṣitim*[j]

10. *dina a-ḫa-am ina mâti-šu išákan*[k]*-ma abkallu u daianu ana di-nim lâ ME-ME* (*uqâl*, II_1 de קול)

11. *Mârê*[m] *Nippur ana di-nim ub-lu-ni-šum-ma kad*[n]*-ra-a-ti-ma i-da-as-su-nu-tim*

12. *ilu Bêl bêl*[o] *mâtâte*[p] [amêlu] *nakru*[q] *a-ḫa-a-am*

13. *i-da-qaš*[r]*-šum-ma ummâni-šú ú-šam-ga-tim*

a. kul, sun. — *b. un,* plur. — *c. cšû* : double signe [cuneiform] + [cuneiform]. — *d.* [cuneiform] — *e. UM-ME-A.* — *f. bal-su.* — *g. ut, tú, tum.* — *h.* *ša, gar.* — *i.* [cuneiform]. — *j. AN. u. KI.* — *k.* *ša* (*gar*)-*ma.* — *l.* [cuneiform]. — *m. TUR. MEŠ.* — *n.* voir pour ce signe p. 18. — *o. en.* — *p.* [cuneiform]. — *q. bab, kúr.* — *r. bi, kaš.*

14. *rubû* [a] *u šú-ud* [b]*- šaḳ* [c]*-šú ina sûqi* [d] *zi-lul-liš iṣ-ṣa-nun-du.*

15. *Kasap mârê Bâbili ilqê* [e]*-ma ana bušê ú-še-ri-bu*

16. *di-in* [amêlu] *Bâbili* (*plur.*) *išmê* [f]*-ma ana qa-li tur-ru*

17. *ilu Marduk bêl šamê u irṣitum a-a-bi-šú eli-šu išakan-ma*

18. *ša-šú bušâ-šú a-na* [amêlu] *nakri-šu i-šar-raq.*

19. *Mâr Nippur Sippar Bâbili an-na e-me-da*

20. *a-na bit* [g] *ṣi-bit-tim šú-ru-bu*

21. *a-šar* [h] *an-nam in-ni-en-du âlu* [i] *ana birûtu* [k] *ittaba-ak* [l]

22. *a-na bit ṣi-bit-tim šú-ru-bu* [amêlu] *nakru aḫu-ú irru-ub*

23. *Sippar Nippur u Bâbilu mitḫâriš* [m] *ta-nam-bi*

24. *ṣâbê šu-nu-tim um-ši-ik-ka e-me-da-am*

25. *il-ki ši-si-it amêlu na-gi-ri eli-šu-nu ú-kan-nu*

26. [ilu] *Marduk abkal ilâni rubû muš* [n]*-ta-lum*

27. *mât-su a-na amêlu nakri-šu ú-sàḫ* [o]*-ḫar-ma*

28. *ummâ-ni mâti-šú um-ši-ik-ka ana amêlu nakri-šu i-za-bil* [p]

29. *sâbé* [q] *šu-nu-tim* [ilu] *A-num* [ilu] *Bêl u* [ilu] *E-a ilâni rabûte*

30. *a-ši-bi* [r] *šamê u irṣitim ina pu-uḫ-ri-šu-nu šú-ba-ra-šú-nu ú-kin* [s]*-nu.*

31. *Mâr Sippar Nippur u Bâbili*

32. *im-ra-šu-nu a-na mur* [t]*-ni-is-ki i-ša-ra-qi* [u]

33. *mur-ni-is-ki šú-ud* [v] *im-ra-šu-nu i-ku-lu* [x]

34. *i-na ṣi-bit* [y]*-ti a-a-bi ir-rid-du-ú* [z]

a. [cuneiform]. — *b. ut, par, tam.* — *c. riš.* — *d.* [cuneiform] — *e. ti-e-ma.* — *f. is-tuk-ma.* — *g.* (*pit*), *é.* — *h. ḫir.* — *i.* [cuneiform]. — *k.* [cuneiform]. — *l.* [cuneiform] *m. ur,* (*lîk, taš*)*-bi.* — *n. sir.* — *o. sàḫ, kid.* — *p. ne, ṭe, kum.* — *q. ṣab-mes.* — *r. bi, kaš.* — *s. qi, kin.* — *t. ḫar, mur, kin.* — *u. ša-ra-ki.* — *v. ut, tam.* — *x. tib.* — *y.* [cuneiform] (*sic*). — *z. šid, lak, mis.*

35. *sâbê šu-nu-tú i-na di-ku-ti um-man mât-...... šarru*[a] *i-di-ku-ú*

36. *ilu Lubâru*[b] *gaš-ra............ . an ummâ-ni-šu*

37. *pa-an ummâni-šu imaḫa*[c]*-aṣ-ma idi...... nakri-šu ittal*[d]*-la-ak*

38. *ṣi-in-da-at alpê-šu-nu...... u-paṭ-ṭar*[e]*-ú-ma*

39. *eqlê.. .... ú-ša-an-nu-ú*

40. *a-na mû* (plur.)[f] *i-šar-ra-qu*[g]*. ..... šâru? i-ḫar-ru-ub*[h]

41. *ṣi-bit-ti ṣênu ?...... .... i-ṣab-ba-tu*

Revers :

1. *ilu Rammân ašared šamê u irṣitim*
2. *nam-maš*[i]*-še-e ṣêri-šu ina ḫu-šaḫ-ḫi*[j] *ú-šam-qat-ma*
3. *niqê ilu Šamaš ú-ša-ša-ša*
4. *Um-ma-an u šú-ud-šak man-za-az pa-an šarri*
5. *a-mat-sun*[k] *ú-lam-man da-as-sun i-maḫ-ḫar*
6. *ina ki-bit* [ilu] *Ê-a šar apsê*[l]
7. *um-ma-an u šú-ud-šak e-na*[m] *? imâtû*[n]
8. *a-šar-šu-nu a-na na-me-e ik-ka-am-mar*
9. *ar-kat-sun ša-a-ru i-tab-bal ip-rit*[o]*-sun za-ki-ki-iš im-man-ni*
10. *rîk*[p]*-si-šú-un ú-paṭ-ṭar-ú-ma abnu narâ-šu-nu ú-ša-an-nu-ú*
11. *a-na ḫarrâni úše-iṣ-ṣu-šu-nu-tim a-na a-di-e i........... šu-nu-ti*

a. ni, ṣal. — *b. bi.* — *c. pa, ḫàt.* — *d. du.* — *e. kut.* — *f. ḪI.A.* — *g.*
h. úr, ub. — *i. bar.* — *j. pak.* — *k.* . — *l. ZU. AB.* — *m.* incert. (Pinches) — *n.* . — *o. šid, lak, mis.* — *p. šim.*

12. *ilu Nabû tup-šar E-šag-ila riksu*[a] *ša kiššat*[b] *šamê u irṣi-tim mu-ma'-ir gim-ri*

13. *mu-ad-du-ú šarru-tú rik-sat mâti-šu ú-paṭ-ṭar-ma* (*a-nun* ?) *a-ḫi-ta*[c] *i-šam*

14. *lu* ^{amêlu} *rê'û lú* ^{amêlu} ŠA. *TAM ê-kur lu šú-ud-šak-šarri*

15. *ša ina Sippar Nippur u Bâbili a-na amêlu ša-tam ê-kur izza*[d]*-zu*

16. *um-šik-ku bitâti ilâni rabûtê im-me-du-šu-nu-tim*

17. *ilâni rabûtê i-gu-gu-ma i-ni-is-su-ú*[e] *ad-ma-an-šú-un*

18. *lâ ir-ru-bu a-na ki-is-ṣi-šú-un.*

---

19. *Šarru a-na di-nim la i-gúl.* — *Gam ru*[f]

a. SA. — *b.* ŠA (*gar*)- ... — *c.* ... (*sic*). — *d. du-zu.* — *e. ni-ni-is-su-ú.* — *f.* ... . L'idéog. ... est, comme l'a montré M. Bezold : *Proceed. of Biblic. Arch.*, vol. XI, p. 46 = *gamru*. Il indique qu'il n'existe pas d'autre texte faisant partie de la série : *Šarru ana dinim*, etc. Le style de ce texte rappelle un peu celui des *omina*. Ainsi dans K. 209, l. 3, on retrouve cette expression : ... : Le ? du pays sera ? il y aura de la dévastation dans le pays. Nous nous proposons du publier plus tard quelques-uns de ces textes.

TRADUCTION

Obvers :

Si le roi n'obéit pas au droit, ses peuples tomberont dans l'anarchie, son pays sera ruiné.

Si le roi n'obéit pas au droit qui règne dans son pays, Êa, le roi des destinées, changera son sort, il lui en établira un autre. S'il n'obéit pas à son premier ministre, ses jours seront de courte durée. S'il n'obéit pas aux artisans, son pays se révoltera. S'il obéit au criminel, le ? de son pays sera brisé ?

S'il obéit à l'ordre d'Êa, les grands dieux l'affermiront (sur son trône) par une décision et un décret de justice.

S'il opprime l'habitant de Sippar, s'il juge autrement que la constitution l'ordonne, Šamaš, celui qui juge les cieux et la terre, établira une autre législation dans son pays; il n'appellera pas au jugement le premier ministre et le juge. — S'il opprime les habitants de Nippur qu'on lui amène pour juger; s'il accepte de leur part des présents pour le corrompre et s'il les opprime ensuite, Bêl, gouverneur de tous les pays, fera surgir contre lui un ennemi et détruira son armée.

Le grand vizir et son général en chef s'en iront dans la rue, couverts de honte. — Si le roi prend l'argent des Babyloniens pour en faire sa propriété, s'il [juge] les Babyloniens[1]............. Mérodac, le seigneur des cieux et de la terre, établira contre lui son ennemi; tout son avoir, toute sa possession, c'est à son ennemi qu'il la donnera. — S'il (le roi) punit les habitants de Nippur, de Sippar, de Babylone,

1. S'il juge les Babyloniens d'une manière inique?

et les met en prison, la ville sera réduite en un monceau de terre, au lieu où ils expient leurs crimes, et le roi lui-même s'en ira en prison, conduit par un ennemi terrible qui entrera.

Si le roi ?...... Sippar, Nippur et Babylone ? S'il prélève un impôt sur ces habitants, s'il établit une loi, le pouvoir de chefs sur eux, Mérodac, le conseiller des dieux, le grand, celui qui décide, livrera son pays à son ennemi, le peuple de son pays devra payer l'impôt à son ennemi ; quant à ces guerriers, Anu, Bêl, Èa, les grands dieux qui habitent les cieux et la terre, dans leur totalité, établiront leur ?.......... (Les grands dieux, etc..... seront favorables à l'envahisseur étranger, dont ils se servent comme instrument pour punir le pays, c'est là évidemment le sens.)

Si le roi donne le *imru* [1] des habitants de Sippar, de Nippur et de Babylone à des chevaux, et que ces chevaux mangent leur *imru*, (des habitants de Sippar, etc.) ils seront faits prisonniers par l'ennemi ; ces guerriers tueront le roi et l'armée du pays.

Le dieu de la peste, le puissant..... de son armée. Il anéantira la face de son armée, il marchera au côté de son ennemi. Il déliera les attelages de leurs troupeaux, il transformera les campagnes.

Il en fera la proie des eaux, le vent ? portera la dévastation ; il fera la capture du petit bétail.

Revers :

Rammân, le premier des cieux et de la terre, détruira par la faim les reptiles de sa plaine. Šamaš anéantira les troupeaux de moutons. Si un fonctionnaire du roi entraîne

1. *Imru* = récolte, revenus du sol ?

au mal l'armée et le général, s'il se laisse corrompre par leurs présents [1], sur l'ordre d'Êa, roi de l'abîme, l'armée et le général mourront de suite, leur lieu sera transformé par la ruine. Le vent emportera leurs restes, leur poussière sera le jouet du vent.

Ils briseront leurs liens, il changera leur tablette de pierre, on les fera sortir sur les chemins, on les jettera sur les routes. Le dieu Nébo, le scribe d'Ésaggil, le lien des légions des cieux et de la terre, celui qui gouverne toute chose, celui qui établit la royauté, déliera les liens de son pays, il établira une autre ?....... Si un berger, un prêtre ? un général du roi qu'il soit de Sippar, de Nippur ou de Babylone, fait violence à un prêtre ? s'il veut prélever un impôt sur les maisons des grands dieux, les grands dieux seront irrités, ils détruiront leurs demeures, ils n'entreront plus dans leurs sanctuaires.

1. Littér. : Si un fonctionnaire du roi rend mauvais les ordres de l'armée et du général, s'il reçoit des présents, pour le corrompre, etc...

COMMENTAIRE

1. *Igûl*, prétérit d'un verbe encore incertain אגל ? « obéir », au prétérit, suivant la règle des phrases hypothétiques. Cf. Del., *A. W.*, page 93. — est l'idéogramme correspondant à *ešû*, IV, R, 5, 40 *a*, qui est synon. de *dalaḫû*. De ce verbe dérive aussi *i-ši-tum*, *išit mâti*, V, R, 60 ; voir Zimmern, *B.P.*, 71. — *innammi*, niph. de *namû*. — *dinu*, droit, jugement, constitution, dans les contrats : *ina purussi dini šuatim*.

2. *Šimtu* = destinée (*fatum*) ; les Assyriens rendent l'idée de « mourir » par « être enlevé par la destinée ». Cf. Esarḫaddon : *Ḫazailu šimtum ubilšuma*. Procès de Bunanit : *Mutâ šimtum ubilma*, « La destinée a ravi mon époux. »

3. « *Ušannima*, II_1, de *šanû* ; *uššibšu*, II_1, de ושב avec suffixe et double accusatif, comme en hébreu.

4. *Abkallu*. Celui qui décide Del., *A. W.*, page 31., = premier ministre. — opposé à *arku*, long, par conséquent = court, de courte durée, III, R, 61, n° 2, 27. (Cité aussi Del., *A. W.*)

5. *Ummânu* = ouvrier, artisan. — *ibbalkat* d'un verbe בלכת au présent, devant exprimer l'idée du futur. Sayce : His country knows invasion.

6. *Is-ḫap-pi*, S^b 332, non sémitique *ku-ra* = *is-ḫap-pi*. Ce même mot se retrouve dans le cylindre d'Asarḫaddon col. II, l. 45 : *Is-ḫap-pu ḫab-bi-lu la pa-li-ḫu*, etc., un vaurien, un homme corrompu, qui ne craint pas, etc., d'où il s'ensuit que *isḫappu* = homme, méprisable, vaurien. — Le signe est évidemment un idéog. — -*ni* doit être un verbe *tertiae*

gutturalis. — Le sens est donc : Si le roi obéit à un vaurien, [le pays sera ruiné]. Sayce : (If) he avenges according to the (law) book, the obedience of the land the King sees. — *ku* pourrait être idéog. de *markasu*, II, R, 31, n° 2, 10.

8. *Šitûltu* de שׁאל, décret, décision, infinit. ifteal, *šitâ'ulu*, *šitûlu* termin. fémin. — *tûdtu* de ידה, Del., *A. G.*, page 146. — *uššibšu* pour *uššibušu*.

9. *Sippar* écrit partout *ud-kib-nun* ^{ki} — *idâṣ-ma* de דוץ, cf. Del., *Prolegom.*, page 65. — *aḫâm* = autrement, formation adverbiale comme *šaplân*. — *idin* de דין juger, *Nebukadnezar* : *ša dîn mišari idinu*.

10. -*ma*, *išakan-ma*. — *ana dinim lâ ME-ME* ? [*me-me* cet idéog. deux fois répété serait peut-être forme II_1 de קול. S^b 137 = *qa-a-lu*].

11. *Nippur* écrit partout *en-lil* ^{ki}. — a ici la valeur de *kad* (Jensen). Il est étonnant de voir ces deux signes, qui ont chacun la valeur *kad*, la garder, lorsqu'ils sont réunis. Les autres valeurs sont *kat*, *kit*. Cf. *Z. A I*. 182.

12. *Mârê Nippur* = les Nippouréens, comme en hébreu בְּנֵי יִשְׂרָאֵל = les Israélites. — *ubluni-šumma* pour *ubiluni-šu-ma*, avec le double accusatif. — *dinim*, *dini* avec mimmation.

13. *Idaqaššumma* de $דקא_4$ — *ušamgatim*, III_1 de מקט, sur cet *m* final fréquent dans les formes verbales, voir Del. *A. G.*, p. 214.

14. *Šudšak* et non *šuparšak*, c'est le commandant de l'armée. — = *sûqu* : la rue (Brünnow). — *zililliš* adverbe d'un mot *zililu* de זלל, probablem. honteusement. — *iṣṣanundu*, *iṣṣanuddu*, I_3 de צוד ; voir pour cette forme Del., *A. G.*

15. *Bâbilu* écrit ici *ka-dingir-ra*^{ki}, toujours *Tin-tir*^{ki} dans

ce texte. — idéog. pour *laqû*, prendre ; ici il a le sens de « prendre de force ».

16. idéog. pour *šamû*, entendre.

18. *Išarraq* = *išáraq*,

19. *Annu* a ici le sens de punition. Cf. *annu kabtu êmêdsu*, je lui imposais une dure punition.

20. *Šûrûbu*, infinitif. III_1 de ערב entrer.

21. *An-nam*, *annu*, péché, honte. — *innêndu* de עמד, même forme dans Sanchérib, col. V, 42. — idéogr. de *birûtu*, place forte, élevée, de ברה ; ici il a le sens de, monceau de terre; le signe *dub* est l'idéog. de *tabâku*, répandre.

22. Voir pour la fin de cette phrase Del., *A. W.*

24. *Ur-bi* est l'idéogr. de *mitḫâris*, *išteniš*, ensemble. Amiaud a traité de cet idéogr. dans la *Revue d'assyriologie* et propose la lecture *diš-bi;* selon lui c'est *išteniš* qui serait la traduction la plus fréquente. Guyard : « violemment ». — *ta-nam-bi* ne peut être que la 2e personne du masc. singulier (ou à la rigueur la 3e personne du fémin. singulier) du présent de *nabû*, pour *tanâbi*. On devrait attendre *i-nam-bi*.

24. *Umšikku* = *kuduru*, V, R, 32, 67 E, F, tribut, impôt, à rapprocher naturellement de *mušikku*.

25. *Ilki*, de *ilku*, cf. Freibrief Nebukadnezar's, *ilik mâtu Namar*, revient fréquemment dans les inscriptions de Sargon. Ce même mot se retrouve dans les contrats cf. Nbn. 741 et est synonyme de *kibû*. La racine est הלך ? — *šisit* de *šasû*, parler, ici probabl. ordre, commandement. — *nâgirê* de *nâgiru*, chef, employé supérieur.

27. *Usaḫḫarma* de *saḫâru* « livrer » (*tradere*) au piël. — -*ni* = *ummâ-ni*. — *izabil* de *zabâlu*, synonyme de *našû*; cf. Del., *Hebrew language*, page 38.

30. *Ašibi*, participe du verbe ישב. — *šubarašunu* d'une racine שבר, ce mot se retrouve chez Sargon ; Lyon traduit

par « Schaden », anéantissement. — Ce mot doit avoir un autre sens ici. — *ukinnu*, prétérit II_1 de כון avec sens du futur.

32. *Imrašunu*. Ce mot n'est pas le même que *imru :* famille. Il doit avoir le sens de produit du sol ou récolte ; s'agit-il ici d'herbe, ou de blé ? [1]

33. Il y a en assyrien trois prépositions qui ne sont que des états construits de substantifs : *ku-um*, (*bu*) *pu-ud* et *šu-ud* ; quant aux racines, on a proposé (M. Delitzsch, *Z. K. B^d*, II, page 289) d'identifier *šu-ud* avec *šadû*, élévation, d'où *šadû*, montagne ; dans ce cas-là il faudrait aussi donner à *ku-um* et (*b*) *pu-ud* des racines *tertiae gutturalis*. Voir pour *pu-ud* (*bu-ud*) la fin de ce travail. Quant au sens de *šu-ud* comme la montré M. Delitzsch, c'est celui de « betreffs », synonyme de *êli*. — *ikulu* de אכל.

34. : c'est ainsi qu'il faut lire ; a aussi la valeur *bit*. — *irriddû*, IV_1 de רדה = *irredû*.

35. *Dikûti*, de *dikûtu* = acte de tuer ; *i-di-ku-u* racine דוך ; Après le signe il faut ajouter *su* d'après la collat. de M. Del ; au lieu de lire *šarru*.

36. *Gaš-ra* ? de *gaš-ru*, fort, puissant. — Il manque environ trois caractères.

37. idéogramme de *maḫaṣu*. Ce verbe a au présent un *a*, Del., *A. G.*, page 265 ; *idu*, côté, (il marchera au côté de l'ennemi) — idéog. pour *alâku*. — Avant *šu*, il faut lire *nakru*. Il manque trois ou quatre caractères dans l'intervalle.

38. *Ṣi-in-da-at*, pluriel de *ṣimdu* de צמד ; l'*n* provient

1. La racine est עמר ; עָמַר = amasser, faire provision. De là *amirtu* fréquemment cité dans les contrats : *amirtum ša inbi*, Cyr. 197 ; *alpê amirtum*, Cyr. 117. — Dans le prisme de Sanchérib, col. IV, 11, *amir dami* = celui qui cherche à répandre le sang en abondance.

de la dentale. Après *alpê*, il faut ajouter *šu-nu*; quatre caractères manquent.

39. *Eqlê* au pluriel; après un intervalle de quatre caractères il faut probablement lire *u-ša-an-nu-u*. — *ušannû* II_1 de *šanû*, changer, transformer.

40. [cuneiform] = *mû* avec signe du pluriel. — Là encore le signe [cuneiform] est à lire *i*, donc *i-šar-ra-qu*. — *iḫarrub* = *iḫâ-rub*, de חרב. Le signe précédent est [cuneiform]; cet idéogramme est celui de *šâru*, vent, tempête.

41. [cuneiform] idéog. de *ṣênu* « petit bétail. » Il manque environ cinq caractères.

Reverse. Nammaššê de *nammaššû*, animal rampant (Zimmern, B. P. page 103).

3. *Niqû* au pluriel, *agneau*, animal destiné au sacrifice. — *u-ša-ša-ša*. — C'est une forme III_1 de *ašâšu*. חשש a le sens d'être triste; au schaphel, rendre triste. Ce verbe est synonyme de *adâru* et *ṣâmu*, être sombre. L'autre verbe *ašâšu* ($_1$א) signifie « fonder. »

4. *Man-za-az-pân šarri*, haut fonctionnaire.

5. *Amâtsun*, c'est ainsi qu'il faut lire, avec Jensen. Le signe [cuneiform] a la valeur *sun* aussi à la ligne 9, *ar-kat-sun*, etc. Cette lecture est exigée par la dentale. — *ulamman*, 3° personne du singulier du piël (présent) de *lamânu*; infinitif, *lummunu*; prétérit *ulammin*; $K.A.T^2$. page 507. Au piël ce verbe a le sens d'attaquer, s'opposer à. — *da-as-sun* pour *dât-sun* de *da'âtu*, présent corrupteur.

7. *E-na*. M. Pinches propose cette lecture mais elle n'est pas certaine.

8. *A-šar* de *ašru*, c'est ainsi qu'il faut lire. — *ikkammar* IV_1 de *kamâru*, renverser, détruire.

9. *Itabbal*, présent de *tabâlu*. — *za-ki-ki-iš*, formation adverbiale de *zakiku*, vent. — *immanni*, IV_1 de *manû*.

10. On lit sur l'original après *upaṭṭaruma* : *šu-nu* ; le sens de cette phrase est obscur.

11. Cette phrase a été transcrite et traduite par M. Delitzsch dans le *Dictionnaire*, page 127. — Avant *šu-nu-ti* il manque un ou deux caractères.

12. Cette appellation de Nébo, comme scribe d'Ésaggil, est fréquente. C'est lui qui enseigna aux Babyloniens l'art d'écrire. — = *riksu*. — = *kiššatum*, S[c]. 68. — *muma'ir*, participe II_1 de מאר, voir pour ce redoublement virtuel du _'_ Del., *A. G.*, page 111.

13. *Muaddû*, participe II_1 de ודה, établir, constituer. — M. Delitzsch propose de lire *a-ḫi-ta i-šam*, M. Pinches lit *anum* : ces deux lectures ne sont pas certaines. La première paraît cependant assez probable.

14. = *rê'û*, V, R, 13, A. B. — *ŠA-TAM*, Guyard traduit par, « administrateur, gouverneur ».

15. idéogramme fréquent de *nazâzu*, le présent est *izzaz* comme *iddan* ; voir Del , *A. G.*, page 250.

17. *Iguguma* de *agâgu*, être irrité. — *I-ni-is-su-û* ; voir Del., *A. W.*, p. 156, où se trouve expliqué le mot *admânu*.

18. *Ki-iṣ-ṣu* de כצץ ; ce mot se retrouve dans les inscriptions de Sargon. Le sens est : demeure d'un dieu, sanctuaire (Del., *A. W.*, p. 156).

LE CAILLOU DE MICHAUX

C'est un des premiers monuments, ayant trait à l'assyriologie, qui soient parvenus en Europe. L'inscription qui l'accompagne a été le point de départ des recherches sur les cunéiformes. En 1847, M. de Saulcy tenta le déchiffrement des noms propres qui s'y trouvent. Quant aux figures qui ornent le champ supérieur du monument, elles ont été expliquées au commencement du siècle par MM. Millin et de Sacy. Cette interprétation ne saurait être admise aujourd'hui. Ces figures symboliques ont un rapport direct avec la formule conjuratoire, elles sont le symbole des divinités invoquées. Le serpent qui entoure la façade secondaire du monument (voir Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art*, tome II, p. 611), n'est autre que la représentation symbolique du dieu Ṣir ; nous savons qu'on adorait le dieu Ṣir ou dieu serpent, non loin de Sippar (Del., *Kossæer*, p. 36); de là le nom propre Ṣir-uṣur : ô Ṣir, protège, que nous lisons à la première colonne du texte ; en haut de la façade principale se trouve l'emblème du dieu Šamaš, que nous retrouvons dans la tablette de Sippar, etc. ; au milieu des autels, en bas et à gauche, une image très fréquente, un tronc d'où se détachent deux bras.

Lenormant a traduit la formule conjuratoire dans *La Magie*, p. 60, et M. Oppert a donné la traduction complète dans *Les documents juridiques*, p. 85.

La dernière traduction est celle de M. Babelon dans le Ve volume de l'*Histoire ancienne de l'Orient* (Lenormant et Babelon).

TRANSCRIPTION

Col. I.

1. *XX karabḫi* [1] *ina GAN. AŠ I ammatu rabî-tu*
2. *ugâru âlu Kar-Nabû*
3. *kišâd* ^{Narû} *Mê-kal-dan i-na bît Ḫab-ban*
4. *eqil mu-li-gi*
5. *III uš šiddu elû šadû eme-du*
6. *piḫat âlu Ḫu-da-da*
7. *III uš šiddu šaplu aḫarrû eme-du*
8. *bit Tu-na-mis-saḫ*
9. *I uš L gar ŠAK. KI elû ištânu*
10. *eme-du bit Ḫab-ban*
11. *I uš L gar ŠAK.KI elû šûtu*
12. *eme-du bit Ḫab-ban*
13. ^{ilu} *Ṣir uṣur mâr Ḫab-ban*
14. *a-na âlu Dûr-šarru-kên-a-a-i-ti*
15. *mârti-šu kallât Ṭâb-a-šap-Marduk*
16. *mâr I-na-ê-šag-ila-zêru*
17. *amêlu sukkallu a-na ù-um ṣa-a-ti iddina*
18. *ù Ṭâb-a-šap-Marduk*
19. *mâr I-na-ê-šag-ila-zêru amêlu sukkallu*
20. *a-na pag-ri la ra-še-e*
21. *ni-iš ilâni rabûte u ilu Ṣir*
22. *i-na narê šú-a-tum iz-kur.*

1. ŠE. ZIR.

Col. II.

1. *Im-ma-ti-ma i-na arkât ûmê*
2. *i-na aḫê mârê IM.RI.A*
3. *ni-šú-ti u sa-la-ti*
4. *ar-di-en u ki-na-a-ti*
5. *šá bît Ḫab-ban lu-ú NU. TUR. DA*
6. *lu-ú i-tu-ú ù lu-ú a-a-um-ma*
7. *šá il-lam-ma a-na ta-bal eqli šu-a-tum*
8. *ù na-saḫ ku-dur-ri an-ni-i*
9. *iz-za-az-zu-ma eqlu šú-a-tum*
10. *lu-ú a-na ilu u-ša-aš-ra-ku*
11. *lu-ú a-na tebi ú-še-iṣ-ṣu-ú*
12. *lu-ú a-na ra-ma-ni-šu i-šak-ka-nu*
13. *ú-a mi-iṣ -ra ù ku-dur-ra*
14. *uša-an-nu-ú*
15. *ni-šir-ta ki-iṣ-ṣa-ta*
16. *i-na lib-bi i-šak-ka-nu*
17. *eqlu ki-i mu-lu-gi ul na-din-ma*
18. *i-gab-bu-ú*
19. *ù lu-ú aš-šu ar-ra-ti limut-ti*
20. *narâ eqli šú-a-tum*
21. *sak-la sak-ka sa-ma-a*
22. *lim-nu gal-la? na-ka-ra a-ḫa-a*
23. *la mu-da-a u-ma _'_ a-ru-ma*
24. *narâ an-na-a ú-ša-aš-šu-ma*

Col. III.

1. *a-na mê i-nam-du-ú*
2. *i-na iprâti i-ṭam-mi-ru*

3. *ina abni ub-ba-tu*
4. *ina išâti i-šar-ra-pu*
5. *u-pa-aš-ša-ṭu-ma*
6. *ša-nam-ma i-šaṭ-ṭa-ru*
7. *ù a-šar la a-ma-ri*
8. *i-šak-ka-nu amêlu šú-a-tu*
9. ^{ilu} *A-nu* ^{ilu} *Bêl* ^{ilu} *Ê-a*
10. *u* ^{ilu} *Nus-ku ilâni rabûte*
11. *ez-zi-iš lik-kil-mu-šú-ma*
12. *išid-su li-is-su-ḫu li-ḫal-li-qu pir'i-šu*
13. ^{ilu} *Marduk bêlu rabû a-ga-la til-la-a*
14. *ri-ki-is-su la pa-ṭi-ra li-šiš-ši-šu*
15. *ilu Šamaš daianu rabû šamê u irṣi-tim*
16. *lu-u-di-in kul din-šu-ma ina pa-rik-ti*
17. *li-iz-ziz-su*
18. *ilu Sin na-an-na-ru a-šib šamê ellûte*
19. *iš-ru-ba-a ki-i lu-ba-ri li-la-ab-bi-su-ma*
20. *ki-i purîmi ina ka-mat âli-šu*
21. *li-ir-tap-pu-ud*
22. *ilu Istâr be-lit šame-e u irṣi-tim*
23. *ù-me-šam-ma a-na ma-ḫar ilu u šarru*
24. *a-na limut-ti li-ir-te-i-d-di-šu*

Col. IV.

1. ^{ilu} *Adar apil E-šar-ra*
2. *mâr Bêl ṣi-i-ru*
3. *s-suu mi-ṣir-šú*
4. *u ku-dur-ra-šu li-is-su-uḫ*
5. ^{ilu} *Gu-la bêltu rabi-tum ḫi-rat Šamaš šûti*
6. *si-im-ma la aṣ-ṣa i-na zu-um-ri-šu*

7. *liš-kuna-ma da-ma u šar-ka*
8. *ki-i mê li-ir-muk*
9. *ilu Rammân ašared šame-e u irṣi-tim*
10. *mâr ilu A-nim qar-du*
11. *ugar-šú li-ir-ḫi-iṣ-ma*
12. [cuneiform] *li-ḫal-li-qa*
13. *pu-qut-tu li-iš-mu-uḫ*
14. *ši-ir-a bi-ri-ta*
15. *li-kab-bi-sa šêpe-šú*
16. *ilu Nabû suk-kal-lu ṣi-i-ru*
17. *su-ga-a u ni-ib-ri-ta*
18. *liš-ku-na-aš-šum-ma*
19. *mim-ma ut-tu-ú a-na ḫur-ri pi-šu*
20. *la i-kaš-šad*
21. *ù ilâni rabûte*
22. *ma-la i-na narê an-ni-i*
23. *šum-su-nu za-ak-ru ar-rat la nap-šu-ri*
24. *limut-ta li-ru-ru-šu-ma*
25. *a-di (sic) ù-um ṣa-a-ti lip-pu-ṣû zêr-šu.*

TRADUCTION

20 arpents dans une plantation, d'une grande *ammat*, terrain de la ville de Kar-Nébo, le long du canal Mê-kal-dan; à Bêt-Habban. C'est un champ de Muligis, 3 *uš*, longueur supérieure, à l'orient, du côté de la ville Ḫudada (de la province de la ville de Ḫudada). 3 *uš*, longueur inférieure, à l'occident, du côté de la maison de Tunamissaḫ. 1 *uš* 50 *gar* largeur supérieure, au nord du côté de la maison de Ḫabban. 1 *uš* 50 *gar* largeur, en haut, au sud du côté de la maison de Ḫabban.

Ṣir-uṣur, fils de Ḫabban, a donné (cette propriété) à sa fille Dûršarkênâit, fiancée de Tâb-ašâp-Marduk, le fils de J. le ministre, pour toujours (littéral. : pour les jours qui découleront) et Tâb-ašâp-Marduk, fils de Inaĉšaggilzêru le ministre, pour ne pas donner lieu à une contestation, a juré par le nom des grands dieux sur cette tablette et par le nom du dieu Ṣir.

Si une fois, dans les jours qui suivront, il se trouve parmi les frères, ou les enfants, ou la famille, hommes ou femmes, esclaves ou servantes appartenant à la maison de Ḫabban, que ce soit un haut personnage, que ce soit un fonctionnaire haut placé ; qui que ce soit, qui s'élèvera, pour voler cette propriété, ou pour arracher cette pierre, qui prendra de force cette propriété, soit pour la donner à un dieu, soit pour la remettre à un ennemi, soit pour en faire son bien personnel, qui se permettra d'en changer l'emplacement, la limite ou la borne ; qui aille jusqu'à la ravager, la détruire, et dise : On n'a pas donné ce champ de Muligis, et qui voulant maudire

indignement l'acte concernant cette propriété (s'écrie) : « L'insensé, l'imbécile, l'aveugle, méchant, esclave, ennemi, » et qui enverra un ignorant, lui enjoignant d'emporter cette tablette. Col. III. Qui la jettera dans les eaux, qui la recouvrira de poussière, qui la brisera en lançant des pierres, qui la jetant au feu, la détruira, qui se permettra d'écrire quelque chose d'autre, ou la placera en un lieu où on ne saurait la voir ; puissent Anu, Bêl, Êa, et Nus-ku, puissent les grands dieux, regarder d'un air courroucé cet homme ; puissent-ils lui enlever sa force ; puissent-ils anéantir sa semence.

Que le dieu Mérodac, le grand seigneur, lui fasse avoir la maladie *a. t.* dont il ne puisse se remettre (littér. : dont il ne puisse dénouer le nœud). Puisse le dieu Šamaš, le juge puissant des cieux et de la terre, le juger selon tous ses jugements (litt. : puisse-t-il juger tout son jugement) ; puisse-t-il le saisir par son décret. Que Sin, éblouissant de lumière, dont la demeure est les cieux étincelants, le revête de flamme ? comme d'un manteau. Semblable à l'âne sauvage, puisse-t-il faire son gîte dans le parc (enceinte) de sa ville. Puisse la déesse Istar, la souveraine des cieux et de la terre, chaque jour en présence du dieu et du roi, l'entraîner au malheur.

Que le dieu Adar, fils d'Ešarra, fils de Bêl élevé, arrache sa limite et sa borne.

Puisse la déesse Gula, la souveraine par excellence (litt. : la grande souveraine), l'épouse du dieu Šamaš, infliger à son corps un aveuglement qui ne puisse céder, qu'il répande le sang rouge et le sang blanc.

Que Rammân, le premier des cieux et de la terre, fils du vaillant Anu, inonde son territoire, qu'il détruise les céréales (du champ), que l'épine croisse abondante, que ses pieds foulent la racine et l'herbe.

Puisse le dieu Nusku, le messager suprême, lui faire subir la torture et la faim. Puisse-t-il ne rien lui arriver de tout ce

qu'il désire (littéralement : que tout ce qu'il désire, n'arrive pas dans le fond de sa bouche).

Que les grands dieux, enfin, tous ceux dont le nom est invoqué sur cette tablette, le maudissent, par des malédictions terribles, indéliables et anéantissent sa race pour l'éternité.

COMMENTAIRE

M. Tiele a justement remarqué que le Caillou de Michaux doit être antérieur au règne de Marduk-nadin-aḫê; nous pensons qu'il faut l'attribuer au règne de Nebukadnezar Ier dont il nous reste la fameuse lettre de franchise. Nous y retrouvons, en effet, un nommé Ṭab-ašap-Marduk, fils de Éšaggilzêru, qui est sans doute le même que T. fils de Ina-êšaggil-zêru, dont il est question dans le Caillou de Michaux. Il fonctionne comme témoin dans l'inscription de Za'aleh datée de la première année de Marduk-nadin-aḫê, roi de Babylone, qui succèda à Nebukadnezar Ier. — Les prédécesseurs de ce monarque étaient des rois kosséens, et on conçoit que l'illustre famille de Ḫabban, avait beaucoup d'influence dans le pays; on ne s'étonnera donc pas de voir le nom de Ḫabban cité sous les règnes de Nebukadnezar Ier, Marduk-nadin-aḫê et Nabû-apal-iddin (Cf. tablette de Sippar, col. VI). Voir pour le nom de Ḫabban, Delitzsch, *Kossæer*, page 35.

1. = *karabḫi* (Brünnow), c'est la seule lecture admissible. En effet puisque le nombre 20 précède, ce *karabḫu* ne peut être autre qu'une mesure à comparer avec כְּרוּבָא, *jugerum*. — *ammatu*, nous savons d'après Strassmaier Liverpool, n° 165, que l'*ammat* = 24 *šusi* (*ubânu*).

2. *Kar-Nabû*, Del., *Paradies*, p. 206. La situation de cette ville n'est pas encore connue exactement. — *ugaru*, non sémit. *a-da-ar*, Brünnow, p. 466.

3. Le Mê-kal-dan était un grand canal, appelé aussi: « celui qui vivifie tout ce qui respire », Del., *Paradies*, p. 189. Était-ce

un cours d'eau qui se jetait dans le Tigre, était-ce un canal qui aboutissait à l'Euphrate? Il est probable que c'était une rivière d'une certaine importance qui venait du pays montagneux des Kosséens et déversait ses eaux dans le Tigre.

3. *Ḫab-ban*, sur ce nom voir Del., *Kossæer*.

4. *Mu-li-gi* : c'est une plante quelconque. On pourrait peut-être la rapprocher de la plante appelée כְּשׁוּתָא que Pline cite comme étant cultivée en Babylonie. Cf. Löw, *Aram. Pflanzen*, p. 171[1].

5. [cuneiform] = *šiddu*, Del., *A. W.*

6. *Ḫu-da-da*. C'est la lecture la plus probable et non pas *Bagdadu*. Le nom de cette ville pourrait bien être sémitique : חדד, fort, la ville forte ? Cette ville est mentionnée dans les inscriptions de Tig. Piles. III. Nous avons à chercher cette ville au nord-est, c'est-à-dire du côté du pays des Kosséens.

8. *Tu-na-mis-saḫ* ? ce nom est composé de *Tuna* et de *missaḫ* ? *Tunâ* revient fréquemment dans les contrats. Cf. Nbn. 314 et 316. Cf. IV, R., 41, col. A, 22 : *Tu-na-mis-is-sa-ki*. Le signe [cuneiform] serait-il aussi = *sag* (*saq*, *sak*)?

9. [cuneiform] [cuneiform] = idéogramme de *zîmu* V, R, 31, 14 *c.* (Brünnow); ce mot a primitivement le sens d'« étendue », et ensuite celui d'« éclat, splendeur ». On le traduit généralement par « largeur » (Oppert, *Peiser*).

14. *Dûr-Sarru-kên-a-a-i-ti*, littéralement : celle de Dûr-Sargon. Cf. Del., *A. G.*, page 177.

15. *Kallâtu*, c'est le mot bien connu de « fiancée », de *kalû*, retenir, celle qu'on retient à la maison. — *Ṭâbu-ašâp-Marduk* : « Elle est belle la conjuration de Mérodac. » Nous avons déjà dit, plus haut, combien ce nom est fréquemment cité.

16. *Ina-Êšaggil-zêru* : « C'est à Êšaggil qu'est la semence. »

1. *Muligi* est le même mot que *mu-la-qu* cité II R 42, 28 c.

17. *Amêlu sukkallu.* S[b] 77 non sémitique *su-uk-kal*, « messager », peut-être aussi « prêtre » ?, le même idéogramme est traduit aussi par *pâšišu* = celui qui oint, = prêtre.

20. *Pagri* de *pagâru*, synonyme de *ragâmu*, crier, contester. Cf. *pu-ud pagirranu*, fréquent dans les contrats. Construit avec le verbe *rašû*, il faut le prendre pour objet de celui-ci et traduire : pour ne pas occasionner (*rašê*) de contestation. — *izkur*, de *zakâru*, syn. de *tamû*, jurer.

Col. II

1. *Immatima.* = *ina matima.*

2. *Im-ri-a* = *ki-im-tum*, V, R, 39, 11 E F, famille.

3. *Nišûti* : êtres mâles, opposé à *sa-la-ti.*

4. *Ar-di-en,* cette terminaison, analogue à la terminaison du pluriel éthiopien *ân*, s'emploie généralement pour le féminin[1].

6. *NU. TUR-DA*, composé de la négation et de idéogramme pour *ṣiḫru* « petit », *lâ'û*, « faible », *iklu*, « jeune », « dans la force de l'âge. » V, R, 52, col. I. l. 27.

NU. TUR-DA, corresp. à la *pu-ut-tu-u.* = quelqu'un qui n'est pas petit, faible = fort (*bu*) (*ud*) Nous traduirons donc : *lâ pu-ut-tu-u*, *ṣi-i-ru ilu Bêl* : Fort, élevé le dieu Bêl. Donc

1. On retrouve cette terminaison *ân* (*in*) dans le pehlevi; M. Haug (*Essay on Pahlâvi*, p. 88) en a montré l'origine sémitique. Cette terminaison ne peut en aucun cas dériver, d'*ôn* (*ûn*) comme le veut M. Dillmann (*Ethiop. Gramm.*, p. 230), *ar-di-en* vient de *ar-di-ân*. Ce changement de l'*a* en *e* est fréquent en assyrien, on en a un exemple dans le Caillou de Michaux : *paṭiru* = *paṭêra*. Quelques mots en syriaque ont cette même terminaison (Noldeke, *Kurzgef. syr. Gramm.* p. 47), de même en araméen. Dans les contrats on lit : *Puda-mes* = *pûdânu*.

2. Le mot *im-ri-a* est sémitique ; la racine est עכר, verbe qui signifie « réunir, rassembler », de là réunion de parents, famille. Il ne faut pas confondre cet *imru* avec celui que nous avons vu plus haut.

puttû (*bu-ud-tu-u?*) a le sens de « petit, faible ». On pourrait aussi rapprocher *tur-du* ( ) de *tur-da*? Cf. Asarḫaddon Cyl., Col. V. *I-tu-ú*. Ce mot doit signifier, supérieur, fonctionnaire. On pourrait le rapprocher de *a-tu-u*? V, R, 32, 28 *d*, *e*.

7. 8. *Ana nasaḫ*, *tabal*, ces infinitifs sont employés comme substantifs et dépendent de la préposition *a-na*. —

9. *Iz-za-az-zu-ma*, 3e personne du singulier du présent de נזז, pour *iz-za-az-ma*.

10. *U-ša-aš-ra-qu* (*ku*) III_1 de *šarâqu*.

11. *U-še-iṣ-ṣu-u* III_1 de יצא.

13. *Ú-sa*, cf. ligne 3. Col. IV, *us-su*, pour *uššu*, fondement, base.

15. *Ni-šir-ta*, c'est ainsi qu'il faut lire, en comparant III, R, 43, *ni-šir-ta*; ce mot dérive de *našâru*, détruire, mettre en morceaux; cf. l'araméen נתר. C'est de ce verbe aussi que vient *nu-šur-ru-ú*, formation analogue à celle de *nudunnû*. Cf. Nebukadnezar, n° 265, l. 8 : *nu-šur-ru-ú ina libbi išakannu*. Le même mot se retrouve dans la tablette de Sippar. — *qi-iṣ-ṣa-ta* de קצץ = destruction.
— *našâru*, ASKT, 46, signifie « diviser. »

19. *Aš-šu*, particule fréquente chez Assurbanipal, cf. Del., *A. G.*

20. *Narû*, la tablette de pierre, sur laquelle est écrit le contrat, et qui sert de borne. — II, R, 40, 49. *na-ru-ú*.

21. *Sak-la* de סכל, « fou, insensé. »
Sak-ka de סכך
Sa-ma-a de סמא

L'explication de ces termes est donnée par M. Delitzsch dans le *Dictionnaire*. Ces termes étaient probablement des insultes. Cf. dans l'*Evangile de Matthieu*, V, 22 : « Celui qui dit à son frère ῥακά mérite d'être puni par le sanhédrin ». Ce ῥακά est une insulte, de même que

sakla, etc. Sur la pierre de Mérodac Baladan, on lit : *saklu lâ šêmâ la na-aš-ša* , *la mu-da-a* , *la pa-liḫ* . — Cf. aussi le *Freibrief* de Nebukadnezar. — ; M. Del., *A. W.*, page 286, propose de changer le premier de ces signes en ce qui donnerait la lecture *lâ šêmâ*. Cette hypothèse paraît juste d'après le passage de Mérodac Baladan que nous venons de citer.

24. *U-ša-aš-šu-ma*, III_1 de *našû*.

Col. III.

2. *I-ṭam-mi-ru* de טמר, « couvrir, recouvrir ».

3. *Ubbatu*, II_1 de אבת,.

5. *U-pa-aš-ša-ṭu-ma* de פשט (II_1), « ravager ».

11. *Ez-zi-iš*, adverbe formé de *êzzu*. — *Lik-kil-mu-šu* de *kalâmu*, « voir » ; verbe quadrilittère : voir Del., *A. G.*, page 319.

12. idéogr. de *išdu*, avec suffixe *išid-su* ; cf. Lotz, *Tigl. Pil.*, p. 186. — = *pir'u*, S^b 298.

13. Ce passage, resté si longtemps incompris, vient d'être expliqué par M. Jensen, *K. B.*, 246. Le mot *aganu* est à lire *agala*, le signe ayant aussi la valeur : *la* (Brünnow, p. 100). Il s'agit ici d'une maladie semblable à l'hydropisie. Cf. *a-ḫu-la* *A-GAL-LA*. I Strassm., n° 356. La lecture de cet idéogramme n'est pas encore déterminée.

14. *Li-šiš-ši-šu*, III_1 de נשא,.

15. *Lu-u-di-in*, précat. de דין, au piël. — *Kul* : כל. — Oppert : *lu-u-di-in nu-di-su-ma*.

19. *Iš-ru-ba-a*, cf. Del., *A . G.*, § 65, 30 *c* : *iš-ru-ub-bu*, *iš-ru-bu-u*, forme 'if'ûl de שרב, brûler ; incendie, feu.

20. *Lubâru*, de *labâru* = *eriru* = *lubuštu* = *lubšu*, V. R, 28, c d, 34.

20. *Ki purîmu ina saggur. Ki purîmu ina riššat.* M. Oppert transcrit *ka-mat*; et c'est avec raison car le signe est à lire ; *kamat* de *kamâtu,* qui signifie : lieu fermé. — *Li-ir-tap-pu-ud,* précatif I_2 de *rapâdu.* Cf. *ša... šâdi u madbâri irtappudu...* (animal) qui fait son gîte sur la montagne ou dans le désert.

22. Cf. III, R, 44, col. IV, l. 12 : *ilu Istâr bêlit šamê u irṣitim ana maḫiri ilâni u šarrâni ana limutti li-ir-te-di-šu.* (I_2 de *radû.*)

Col. IV.

Ê-šar-ra, temple consacré au dieu Adar. C'est le dieu des *miṣri* et *kudurri.*

5. La déesse Gula, épouse d'Adar, est la déesse de la vie. Dans les lettres adressées au roi Assurbanipal, on lit toujours : Puissent Adar et Gula donner la santé au roi mon seigneur. Gula qui donne la santé à mon corps. (*Gula muṭibat širi-ia,* I, R, 61, col. IV, l. 53-56.) Gula est aussi appelée dans le *Freibrief* de Nebukadnezar, col. II, l. 39 : *dan-nat Êšarra* la souveraine d'Êšarra; *kallat Êšarra,* la fiancée d'Êšarra?
 = Adar ou soleil du midi, cf. Del., *Kossær,* p. 52.

6. *Si-im-ma* pour *sîma,* « aveuglement », de *sâmu; la aṣ-ṣa,* de יצא au participe. (Voir pour cette lecture Del., *A.G.*)

8. *Šar-qa* (*šar-ka*), S^b, 224 = sang (*dâmu*) : blanc opposé au sang : noir; *dâmu,* S^b 223, idéog. .

12. *AN-ŠE-* = *ašnan,* espèce de céréale (Guyard); Gerste, Hirse (Del., *A., W.* p. 306). M. Pinches a montré qu'il faut transcrire par *Ni-sa-ba.*

13. *Puquttu* et non *bukurtu* comme l'a prouvé M. Delitzsch

(*A. W.*, p. 188); ce mot se retrouve dans Asarḫadd. Cyl., col. III, l. 28 : *pu-qut-tú u aban pi(ka) ṣabiti.* Il s'agit ici de mauvaises herbes, ou peut-être de plantes qui croissent dans les marais et entravent la marche de l'armée.

14. *Šira*, *birita*. *Širu*, idéog. [illegible], Pflanzenwuchs (Del., *A.W.*, p. 71) ; *šêr'u*, Pflanzenwuchs (Del., *A. G*, p.62), de שׂרע, pousser, germer. — *biritu*, בְּרִיָה, nourriture, herbe.

17. *Ni-ib-ri-ta*, voir le fragment cité Del., *A.W.*, p. 173 ; *ni-ib-ri-tu*, synonyme de *umṣatu*. Norris : affliction. Ce mot signifie : faim.

19. *Ut-tu-ú* est la forme II_1 de $אתה_1$, établir, appeler. *ASKT*, p. 50, nous donne les synonymes de ce verbe qui sont *zakâru, tamû.* — De ce verbe vient *utûtu*; cf. Tigl. Piles., col. VII, 46 : *ina útût*, « à l'appel de son cœur », etc.

Ana ḫur-ri pi-šu, le trou de sa bouche, c'est-à-dire le fond de sa bouche. Idéog. Brünnow, p. 400.

23. *Napšuri* de *pašâru*.

24. *Li-ru-ru-šu-ma*, *arâru*, exécrer, maudire.

25. *A-di* et non pas *a-ki.*

25. *Lip-pu-ṣu* de *napâṣu*.

Un passage qui se rapporte à notre texte se trouve IV, R, 12 : *Lu-ú šar-ru lu-ú iš-šak-ku lu-ú a-mi-lu-tu ma-la šu-ma na-bu-u* 39) *ina ug-gat uz-za-at lib-bi-šu iz-zi-iš lik-kil-mi-šu-ma ša-a-šu šum-šu zêr-šu pir-'-šu* 41)... *nišê di-ša-a-ti li-ḫal-liq zi-ra-šu lil-qut-ma na-ak mê a-a ir-ši.*

« Que ce soit un roi, que ce soit un prêtre, n'importe quel homme (litt. : tout homme qui a un nom) dans la colère, dans la violence de son cœur, puisse-t-il le regarder terriblement, qu'il l'anéantisse, lui, son nom, sa semence, sa descendance, ... qu'il enlève sa semence, qu'il n'ait pas de pleureur ».

Dans tous les contrats d'une certaine importance, on lit : (cf. Nbn. 203, l. 33).

Ma-ti-ma i-na aḫê, mârê, ki-im-tim, ni-su-tú ù sa-la-tim ša bît mâr ^{amêlu}*uš-bar ša i-rag-gu-mu um-ma êqlu šú-a-tim ul na-din-ma kaspu ul ma-ḫi-ir pa-qi(ki)-ra-nu kaspu im-ḫu-ru, a-di* 12 *ta-a-an i-ta-nab-bal.* — Cf. aussi Nbn. 178, 36; Nbn. 477, 27, etc., etc.

CONTRATS

CONTRAT DU RÈGNE DE NÉRIGLISSAR

(Liverpool, n° 115)

1. ^{ilu}*Marduk-šàr-uṣur mâr-šu ša Nabû-eṭir*
2. *ina ḫu-ud lib-bi-šu V manê kaspu*
3. *IV ta a-me-lut-tum XXX ṣi-e-nu*
4. *II alpu ù ú-di-e bît it-ti*
5. *Mu-ib ?-šak ?-a mârat-su a-na*
6. *nu-dun-nu-ú a-na* ^{m} *Nabû-bâni-zêru*
7. *apil-šu ša Bêl-uballi-iṭ mâr Dan-ni-e-a*
8. *id-din* ^{m} *Nabû-bâni-zêru nu-dun-nu-ú-šu*
9. *ina qât* ^{ilu}*Marduk-šàr-uṣur e-ṭir.*

Suivent les noms des témoins.

TRADUCTION

1. Marduk-šar-uṣur, fils de N., a donné, dans la joie de son cœur 5 mines d'argent, trois esclaves, trente pièces de petit bétail, deux bœufs et le mobilier d'une maison, avec sa fille Murtâ à Nabû-bâni-zêru, fils de B., fils de Dan-ni-e-a, comme dot. — Nabû-bâni-zêru a reçu la dot de la main même de Marduk-šar-uṣur.

COMMENTAIRE

1. Mérodac protège le roi, fils de Nébo protège.

2. *Ḫu-ud*, état construit de *ḫudû*, de חדה.

Ḫudû est synonyme de *numru*. On lit II, R, 43, 21, *nu-um-ru=ḫu-ud lib-bi*; l'idée de « bonheur » s'associe à l'idée de « santé » ; cf. *ṭu-ub šêri û ḫu-ud lib-bi*, « santé du corps et joie du cœur ».

2. *Manê*. La mine d'argent revient souvent; la mine de cuivre n'est mentionnée que rarement. Cf. Nbn. 223, 12 *manê siparru*. Le verbe *manû*, peser, se lit dans Nbn. 164, l. 21 : 4 *manê* 17 *šiqil* (plur.) *ma-na-a-a-ti.*; Nbn. 815, 4 *ki-i* 2 $\frac{1}{2}$ *šiqil a-an ma-nu-ú*. Le *manê* s'employait aussi pour les vêtements, étoffes : Nbn. 751 : $\frac{1}{2}$ *manê tuk ta-kil-tum*, $\frac{1}{2}$ mine de vêtements de pourpre. — La mine d'argent valait 60 sicles. — La mine d'or est citée Nbn. 519.

3. *Ta amêluttum*; *ta* employé avec un nom abstrait détermine ce nom[1]. *Ta amêluttum* signifie « des esclaves »; *galla* de *gallu*, ne s'emploie jamais qu'au singulièr.

4. 30 *ṣi-e-nu*, ce mot exprimant la collectivité reste au singulier; cf. חֲמִשָּׁה בָקָר ; — *ù-di-e*, à rapprocher peut-être de עֲדִי ; Revillout : jouissance; ce mot signifie « mobilier ».

5. *Šum-ib-?-a*, le mot n'est pas copié correctement. Strassmaier lit *Murtâ ?* Revillout : *Šumibriša*.

6. *Nu-dun-nu-ú*, apport de la femme à son mari; une autre forme: *nudinnû*. Dans Nbn. 44, l. 2 il faut lire : *bît nu-u-di-n i-e ša Gu-gu-a*; le signe *ki* doit être *di* (*ṭi*).

1. *Ta* = complément phonétique du nombre qui précède.

9. *E-ṭir*, même sens que *šalâmu*, recevoir. — Cf. Del., *A.W.*, p. 326.

Ce contrat n'est donc pas autre chose qu'un acte écrit par lequel le gendre déclare avoir reçu de son beau-père la dot de sa fiancée.

CONTRAT DE MARIAGE SOUS NEBUKADNEZAR

(Strassmaier Nebukdnz., n° 101)

1. *Da-gi-il-ilâni mâr-šu ša Za-am-bu-bu a-na* ^{f} *Ḫa-am-ma-a*
2. *mârat-su ša* ^{ilu} *Nêrgal-iddin mâr Ba-bu-tu ša ki-a-am iq-bi*
3. *um-ma* ^{f} *La-tu-ba-ši-in-ni mârat-ka bi-in-nim-ma*
4. *lu-ú aššatu ši-i* ^{f} *Ḫa-am-ma-a ta-me-e-šú-ma*
5. ^{f} *La-tu-ba-ši-in-ni mârat-su*[1] *a-na aššatu-ú-tu*
6. *ta-ad-da-aš-šu ù Da-gi-il-ilâni ina ḫu-ud lib-bi*
7. *A-na-eli-Bêl-a-mur* ^{amêlu} *gal-la ša a-na* $\frac{1}{2}$ *manê kaspu ab-ka*
8. *ù* 1 $\frac{1}{2}$ *ma-na kaspu it-ti-i a-na* ^{f} *Ḫa-am-ma-a*
9. *ku-mu* ^{f} *La-tu-ba-ši-in-ni mârti-šu iddin*
10. *û-mu Da-gi-il-ilâni aššatu ša-ni-tú*
11. *iš-ta-aš-šú-ú 1 manê kaspu Da-gi-il-ilâni*
12. *a-na* ^{f} *La-tu-ba-ši-in-ni i-nam-din-ma a-šar*
13. *maḫ-ri tal-lak-ka ina a-ša-bi ša Šùm-iddin*
14. *mâri-šu ša Bêl-eṭir mâr* ^{ilu} *Sin-da-ma-qu.*

Suivent les noms des témoins.

TRADUCTION

Dagililâni, fils de Zambubu, dit ce qui suit à Ḫamma, fille de Nêrgal-iddin, fils de B.. Cède (donne) Latubašinni ta fille, qu'elle soit ma femme ; Ḫamma fut favorable (l'écouta) ; elle

1. [illegible].

lui donna sa fille Latubašinni pour femme et Dagililâni dans la joie de son cœur donna à Ḫammâ, Ana-êli-Bêl-amur, l'esclave qu'il avait acheté, pour ½ mine d'argent, et en plus 1 mine ½ d'argent en compensation de Latubašinni sa fille (fille de Ḫammâ).

Le jour où Dagililâni prendra une seconde femme, Dagililâni devra payer à Latubašinni 1 mine d'argent ; quant à elle, elle s'en ira au lieu où elle était auparavant (c'est-à-dire dans la maison paternelle). Contrat fait en la présence de Bêl-eṭir, fils de Sin-damaqu.

COMMENTAIRE

Nous avons dit plus haut que le mariage, chez les Sémites, n'était rien autre qu'une location. On en a la preuve par ce contrat. Chose curieuse, on ne cite pas ici le cas où la femme pourrait commettre l'adultère, comme dans le n° 8 de Liverpool.

1. *Da-gi-il-ilâni* : il contemple les dieux. — *Za-am-bu-bu* = *Za-ab-bu-bu* de זבב ou *Ṣa-am-bu-bu* = *Ṣa-ab-bu-bu* de צבב.

Ḫammâ. Ma famille (*arda-a*, mon serviteur) ; *ḫammu* signifie « famille », cf. Del., *Kossær*. p. 72.

3. *Bi-in-nim-ma*, impératif forme II_1 de בוא, venir, avec le pronom suffixe *inni* = *bi-inni*, cf. *ubi*, il apportait. (Del.)

4. *Ta-me-e-šu-ma* est une faute ; il faut lire *taš-me-šu-ma* de *šamû*, c'est d'ailleurs toujours ce verbe qu'on emploie ici — A la ligne 2 il faut retrancher dans *ša ki-a-am iq-bi* le pronom *ša*. — A la ligne 11, il faut lire *it-ta-aš-šu-u* et non pas *iš-ta-aš-šu-u*, forme inacceptable ; *ittaššû* = I_2 de *našû*.

12. *Ašar maḫri tal-lak-ka*. Ce passage nous fera comprendre celui de Liverpool, n° 8. l. 13 : *ašar ṣi-ma-a-tu ta-al-la-ak*.

Ašar maḫri : au lieu où elle se trouvait auparavant, c'est-à-dire dans la maison paternelle. *Ašar ṣimâtu* : il est évident que *ṣimâtu* ne peut dériver que de צמח, grandir, *ašar ṣimâtu* : le lieu où elle a grandi, où elle a été élevée, c'est-à-dire dans la maison de son père. Cf. V, R, 24, 48[a], que M. Haupt a traduit, *ASKT*, p. 217 : Il a mis tout l'argent, tout l'or dans une coupe et il l'a renvoyée à son père et à sa maison. M. Revillout propose deux racines צמם et צמת et traduit : *ṣimâtu* par « couvent, lieu de retraite »[1].

14. [cuneiform], idéogramme inconnu. Il est probable que c'est l'idéogramme d'un dieu, peut-être Bêl ? *Ana-eli-Bêl-a-mur* = j'ai regardé à Bêl.

1. M. Delitzsch pense qu'il faut traduire *ṣi-ba-a-tú* par « Sie mag gehen, wohin sie immer will » et le fait dériver de la racine صَبَا, vouloir, désirer.

CONTRAT DU RÈGNE DE NABONIDE

(Strassmaier, n° 348)

1. *Bêl-aḫu-IK-ŠI mâr-šu ša E-til-lu*
2. *mâr Ê-kur-za-kir ina ḫu-ud lib-bi-šu*
3. *Nabû-kid-ri ša ina qât Nabû-ereš mâr-šu ša*
4. *Tab-ni-e-a mâr Aḫu-bani-i a-na I manê kaspu*
5. *a-na šimu ḫa-ri-iṣ i-bu-ku it-ti*
6. *ᶠ Su-qa-a-a-i-tum mârti-šu a-ki-i*
7. *I ? manê kaspu ri-iḫ-ti nu-dun-ni-e*
8. *Su-qa-a-i-tum mârat-su ša Bêl-aḫu-ušab-ši*
9. *a-na Nabû-eṭir mâr-šu ša Bêl?-eṭir mâr Na-ba-a-a*
10. *id-din e-lat ᶠ Si-lim-Ištâr ù*
11. *II ta mârati-šu amêlu-ut-ti maḫ-ri-*[*tum*]
12. *u bît ša ina Uruk ša Bêl-aḫu-uṣur it-ti*
13 *ᶠ Su-qa-a-a-i-ti mârti-šu a-na Nabû-eṭir*
14. *a-na nu-dun-nu-ú id-di-nu.*

Suivent les noms des témoins.

TRADUCTION

Bêl [ahu] IK-ŠI (Bêl-àḫ-uṣur, cf. ligne 12), fils de Etillu, fils de Êkurzakir, a donné, dans la joie de son cœur, Nabûkidri qu'il avait acheté à Nabû-kân, fils de Tabnica, fils de A., pour 1 mine d'argent, prix complet, à Nabû-eṭir; plus Suqaitum, sa fille, ainsi que le restant de sa dot, savoir 1 mine

d'argent ; de plus il lui a donné Silim-Istar et ses deux filles esclaves antérieurement, ainsi que la maison qu'il possède à Erech, comme dot.

COMMENTAIRE

Ce contrat a été fait dans la célèbre ville de Ša-pi-ia, l. 22. Cette ville, célèbre par ses beaux palmiers, était la capitale de la province Bît-a-muk-ka-a-ni. (Cf. Del., *Paradies*, p. 202.) C'est là que Mérodak-Baladan de Bit-Yâkin vint rendre hommage à Tiglat-Piléser II. Il faut donc chercher cette ville un peu à l'ouest de la province de Bît-Yakin, c'est-à-dire aux bords du fleuve Surâpu. (Voir la carte de M. Del. dans *Paradies*.)

1. *Bêl* ^{ahu} *IK-ŠI*, Strassmaier: *Bêl-aḫ-iraššı,* mais *ik* doit-il être = *rašû ?* Brünnow n'indique que *našû*, *bašû*. Il y a là une erreur du scribe, car le même individu s'appelle à la ligne 12 : *Bêl-aḫu-uṣur*. Il faut choisir le verbe *bašû* et lire: *Bêl-aḫu-ušabši*.

2. *Ê-kur-za-kir :* on appelle, on nomme Ê-kur. — *Ê-kur*, la maison de la montagne. C'était un temple consacré au dieu Anu, qui lui-même portait le nom de *Ê-kur*. — Voir Lotz, *T.P.*, p. 3.

3. *Nabû-kid-ri :* Nébo ! mon alliance.

4. *Tab-ni-e-a* ; *Tabni-ia*, *tabni* = substantif formé de *banû*, avec suffixe ?

La plupart de ces noms propres sont expliqués dans Del., *Prolegomena*, p. 198, etc.

Šimu ḫariṣ = prix complet, prix déterminé. Le sens de *ḫariṣ* est établi par un passage d'une lettre publiée dans *Assurbanipal*, George Smith, p. 249. On lit *Izzaz-za ša ana*

êkalli ašpura ṭenšunu ḫariṣ (*ḫa-ri-iṣ*) : Iz. que j'ai envoyé au palais, confirme (confirmera) la nouvelle qui les concerne.

12. *Bêl-aḫu-uṣur* est évidemment le même que *Bêl-aḫu-IK-ŠI*, mentionné à la première ligne. Il y a erreur du scribe.

CONTRAT DU RÈGNE DE NABONIDE

(N° 573)

Convention relative à un esclave.

1. *Ina û-mu Nabû-na-dan-nu* [amêlu]*gal-la*
2. *ša Ar-ra-bi mâr-šu ša* [ilu]*Rammân-aḫu-ušallim*
3. *ša a-na I manê I šiqil kaspu a-na*
4. *šimu gam-ru-tu a-na*
5. [m] *Iddin-* [ilu]*Marduk mâr-šu ša* [m] *Iqî-ša-aplu*
6. *mâr Nûr-* [ilu]*Sin id-din-nu*
7. *ina pân* [m] *Ar-ra-bi it-ta-na-mar-ri*
8. *man-da-at-ta-ti-šu Ar-ra-bi*
9. *a-na Iddin-Marduk i-nam-din.*

Suivent les noms des témoins.

TRADUCTION.

Le jour où Nabû-nadan, l'esclave que le fils de Rammân-aḫu-ušallim Arrabi, avait vendu pour 1 mine, 1 sicle d'argent, prix complet, à Iddin-Marduk de la maison Nûr-Sin se présentera devant Arrabi, Arrabi devra faire à Iddin-Marduk son payement (c'est-à-dire devra restituer à Iddin-Marduk le prix de cet esclave).

COMMENTAIRE

Ce contrat est très clair. Arrabi avait vendu son esclave à Iddin^{ilu} Marduk pour un certain temps seulement; c'était donc une sorte de location, où l'esclave jouait le rôle de gage; du moment que Arrabi voulait rentrer en possession de son esclave, il devait naturellement le racheter. Rappelons encore ici que Iddin^{ilu} Marduk appartenait à une des familles financières les plus célèbres de Babylone.

Šimu est le montant d'une somme : *šimu gamrutu*, ou *šimu gamru*. L'idéogramme se décompose en [cuneiform] + [cuneiform] + [cuneiform] ; l'idéogramme [cuneiform] détermine S^{b} 196 le mot *namandu* de מדד, c'est-à-dire mesure = *ittû*. — [cuneiform] est, comme l'a reconnu Guyard, parfaitement sémitique et non suméro-accadien. L'idéogramme se décompose en : *namandu* + *šâmu*, c'est-à-dire ce qu'on établit en proportion de la mesure = prix = *šimu* ; *šimu gamru*, *šimu la gamru : ASKT*, page 59. — *ittanamarri*, I_3 de *amâru*, voir ; la traduction littérale serait : Lorsque Nabû-nadan, l'esclave que....... se fera voir, se présentera devant Arrabi...., etc.

CONTRAT DU RÈGNE DE NABONIDE

(N° 693)

1. *Aḫu-ia-li-du mâr-šu ša Nabû-a-a-lu*
2. *u Qud-di-ia mâr-šu ša Te-rik-šarru-ut-su*
3. *ina ḫu-ud lib-bi-šu-nu* $^{f\,ilu}$*Na-na-si-lim*
4. ^{f} *gal-lat-su-nu ṣa-ḫir-tum ša*
5. *VI šanâtê-šu ša menû-ti-šu*
6. *a-na šú-mu ša Aḫu-ia-li-du*
7. *u Qud-di-ia šaṭ-ra-tu a-na*
8. *XVII šiqil kaspu a-na šîmu ḫa-ri-iṣ*
9. *a-na* ^{ilu}*Mar-duk-šùm-iddin mâr-šu ša Zêri-ia*
10. *mâr* ^{amêlu}*šangû* ^{ilu}*Gula id-din-u'*
11. *pu-ud si-ḫu-ú pa-qir-ra-nu*
12. ^{f} *amat-šarru-ú-tu u mâr-bani-ú-tu*
13. *ša ina muḫ-ḫi* $^{f\,ilu}$ *Na-na-a-si-lim (ša) il-la-'*
14. *Aḫu-ia-li-du mâr-šu ša il-la-'a Nabû-a-a-lu u Qud-di-ia*
15. *mâr-šu ša Te-rik-šarru-ut-su na-šú-ú.*

Suivent les noms des témoins.

TRADUCTION

Aḫiiéled et Quddiia, dans la joie de leur cœur, vendent à Marduk-šum-iddin leur petite esclave Nanâ-silim, âgée de six ans, pour 17 sicles d'argent, prix déterminé ; elle a été inscrite au nom de Aḫiiéled et Quddiia. S'il y a contestation ou réclamation, partant soit d'une servante royale, soit même d'un adopté royal, concernant Nanâ-silim (littér. : qui s'élèverait sur Nanâ-silim), Aḫiiéled et Quddiia seront responsables.

COMMENTAIRE

Aḫu-ialidu, *âlidu*=*ialidu* : Il a engendré un frère ; *âlidu*, participe de ילד. A lire naturellement : *Aḫi-ia-li-du*.

Nabû-âlu : Nébo est la force.

Quddi-ia, *quddu* est synonyme de *pâšu* et de *agû*. Cf. II, R, 44, 36 EF, *Quddi-ia* pourrait se traduire par : « Ma couronne, ma protection » peut-être aussi « mon armure ».

Te-rik-šarrutsu : Son règne est de longue durée, de ארך ; *šaṭratu*, permansif de שטר.

Pu-ud, bu-ud, voir plus loin.

Nanâ-silim : ô Nanâ, aie pitié.

10. = *Gula*.

: Ce signe indique simplement l'allongement de la voyelle qui le précède. Cf. 928 : *na-ša-a* ( ) ; souvent ce signe indique que ce qui va suivre doit être un peu accentué.

Mâr-banûtu désigne certainement l'adoption ; est-ce une adoption royale? (Peiser). Il est évident que le *mâr-ba-nûtu*, le *arad-šarrûtu*, le *amat-šarrûtu*, sont des personnages influents, qui jouent un rôle politique. Les contrats étant d'un ordre tout privé, les parties stipulent toujours que personne, pas même un employé de la cour, ni un fonctionnaire public n'ont le droit de s'immiscer dans ces transactions.

CONTRAT DU RÈGNE DE NABONIDE

(N°. 990)

1. ^{ilu} *Marduk-šùm-iddin ù Iddin-Nabû mârê ša*
2. *Nabû-bân-z^{e}ru mâr ^{amêlu}nappaḫu i-na ḫu-ud lib-bi-šu-nu*
3. ^{f} *Ṣi-ra-a aḫât-su-nu a-na*
4. *aššatu-ú-tu a-na Nabû-na-din-šú-um*
5. *mâr-šu ša Mu-še-zib-^{ilu} Marduk mâr Ga-ḫal*
6. *id-din-nu-u' I gur ŠE-ZIR ša ina* [1] *êli*
7. *nâru Ḫi-rum ša Ap-la-a GAB-GAL ^{ilu} Šamaš*
8. *pi-ḫat Bâbili pu-ud zitti ša ^{f} Zu-un-na-a*
9. *ummi-šu-nu it-ti Ra-mu-ú-a ištênit-tum*
10. ^{amêlu}*a-me-lut-tum e-lat ^{f} Še-pi-tu-a*
11. *ištênit-tum ^{iṣu} iršu ^{iṣu} šú-bal..... ki-lam ?*
12. *III ^{subatu} gu-li-ni-e II.....*
13. *ištên ^{iṣu} paššûru ištênit-tum*
14. *III ta.....*
15. *it-ti ^{f} Ṣi-[ra-a].....*
16. *a-na Nabû-na-din-šú-um.....*
17. *mâr Ga-ḫal....,*
18. *ilu Na.....*
19. *ilu Šamaš.....*
20. *ḫa-la?.....*
21. *ina ka-nak tuppi šú-a-tim.*

Suivent les noms des témoins.

1. Le signe ►— très visible sur l'original manque dans l'édition Strassmaïer.

TRADUCTION

Marduk-šum-iddin et Iddin–Nabû, fils de Nabû-bân-zêru, un forgeron, ont donné dans la joie de leur cœur, leur sœur Ṣirâ pour femme à Nabû-nadin-šum, fils de M., fils de Gaḫal; (ils ont donné en outre) un gur de froment provenant du champ situé en haut du canal Ḫirum, province de Babylone, appartenant à Ap-la-a, prêtre ? de Šamaš, la part de Zunnâ, leur mère, Ramûa, l'une des esclaves et Šepitâ (l'autre), plus un lit, un ? trois vêtements de gulinê, une amphore, trois « ta » de? et Ṣirâ; ils donnent tout cela à Nabû-nadin-šum.

Scellé sur cette tablette.

COMMENTAIRE

Les parents de Ṣirâ étaient morts, et ce sont ses frères qui donnent leur consentement à son mariage. La dot est établie d'une manière précise. Nous remarquons qu'elle consiste en ustensiles de ménage et en esclaves.

est l'idéogramme de *aḫâtu*, sœur. = prêtre?

Le canal peut se lire *Ḫi-rum* ou *Šar-rum*. — *pu-ud zitti* = *aḫu zitti*; c'est ce passage qui indique clairement que *pûdu* (*pu-ú-du*) est un synonyme de *aḫû*. Voir appendice II.

Gu-li-ni-e : mot inconnu. — partie d'un vêtement qui recouvre la tête ; l'idéogramme est généralement celui de *našû ša rêši*.

Ṣira-a : mon enfant bien-aimé.

Zu-un-na-a : ma pluie.

CONTRAT DU RÈGNE DE NEBUKADNEZAR

(N° 265)

1. *Zi-ri-ia mâr-šu ša Nabû-ib-ni mâr Na-ba-a-a*
2. *a-na Iddin-na-* *ilu* *Marduk mâr-šu ša Iqi-ša-aplu mâr Nûr-* *ilu* *Sin*
3. *ki-a-am iq-[bi] um-ma VII manê kaspu*
4. *III a-me-lut-tum ù ú-di-e bit e-lat*
5. *III manê kaspu ša ina qu-ub-bu it-ti*
6. *f* *Ina-Ê-šag-il-ra-mat mârti-ia*
7. *a-na nu-dun-ni-e ki-i ad-dak-ka* *amêlu* *rašû* *plur.*
8. *ša eli Iqi-ša-aplu abi-ka nu-šur-ru-ú ina lib-bi i-šak-ka-nu*
9. *lu? ḫu? ku? Iddin-na-* *ilu* *Marduk a-na Zi-ri-ia*
10. *ki-a-am iq-bi um-ma ku-um nu-dun-ni-e-šu*
11. *ša aš-šú-ú* *f* *U-bar-tum ù III mârê-šu*
12. *f* *ilu* *Na-na-a-ki-ši-rat ù II mârê-šu*
13. *u mim-mu-šu ša âli u ṣêri ma-la ba-šú-ú*
14. *ik-nu-uk-ma ku-um VII manê kaspu*
15. *nu-dun-nu-ú ša* *f* *Ina-Ê-šag-il-ra-mat*
16. *pa-ni* *f* *Ina-Ê-šag-il-ra-mat aššati-šu ù-ša-ad-gil.*

Suivent les noms des témoins.

TRADUCTION

Ziria, fils de N., dit à Iddin-Marduk ce qui suit : Si je te donne 7 mines d'argent, trois esclaves et des ustensiles de ménage, plus 3 mines d'argent qui sont en réserve, dot de ma fille Ina-êšaggil-ramat, les créanciers se réuniront et se saisiront de l'héritage de ton père Iqîša-aplu ? Iddin-Marduk répond à Ziria ce qui suit. En compensation de sa dot[1], (accepte) Ubartum et ses trois fils, Nanâkiširat et ses deux fils ; tout ce qu'il possédait, soit à la campagne, soit à la ville, il le donna à Ina-êšaggil-ramat, son épouse, en échange de la dot.

COMMENTAIRE

Iddin-Marduk, le célèbre banquier de Babylone, chef de la maison Nûr-Sin, demande la fille de Ziria en mariage. Celui-ci ayant appris que le père d'Iddin-Marduk a fait de mauvaises affaires, hésite ; Iddin-Marduk le rassure et va jusqu'à donner tout son avoir à sa future épouse.

Iqîša-aplu. Il a donné un fils.

2. *Iq-bi:* c'est ainsi qu'il faut lire.

5. *Qu-ub-bu*, sans doute de קבב. — Revillout : *ina qûbbu*, en choses dites. — Ce mot doit signifier « dépôt, réserve ». On peut aussi lire *quppu*, כפף « quelque chose de fermé, cage ».

1. *ša aššû* : que j'emporterai.

6. *Ki-i* a ici le sens de *ki-i lâ*, si non : *ki-i la id-dan-nu*, Liverpool, 138.

idéogramme de *rašû*, créancier.

8. *Nu-šur-ru-ú*, formation identique à *nu-dun-nu-ú*, de נשר ; c'est de cette même racine que dérive *ni-ši-ir-ta* dans le Caillou de Michaux. Araméen נתר = ruine. Peiser : *Beschlag*. Revillout lit *nuḫuru* qu'il rapproche de l'arabe نحر : prendre à la gorge.

Ubârtum, féminin de *Ubâru*, *Ubâri-ia* ; *úbâru* signifie rejeton. (Cf. Del., *A. W.*)

U-ša-ad-gil, III_1 de *dagâlu*, voir, au schaphel : accorder.

ilu *Na-na-a-kiširat*, Nanâ affermit. — Peiser : *Nanâ-qiši-anni*.

PROCÈS DE BELILIT

RÈGNE DE NABONIDE, n° 13.

1. ^{f} *Be-li-li-tum mârat-su ša Bêl-ú-še-zib mâr* ^{amêlu}*šip-ri*

2. *a-na* ^{amêlu}*daianê ša Nabû-na-'-id šar Bâbili taq-bi*

3. *um-ma ina* ^{arḫu} *Abu šatti I* ^{ilu}*Nêrgal-šàr-uṣur Ba-zu-zu*

4. *gal-la-a a-na ½ manê V šiqil kaspu a-na Nabû-aḫê-iddin mâr-šu ša*

5. *Šú-la-a mâr E-gi-bi ad-din-ma ú-an-tim i-il-ma kaspu la id-di-nu* ^{amêlu}*daianê ša šarri*

6. *iš-mu-ma Nabû-aḫê-iddin ub-lu-nim-ma ma-ḫar-šu-nu uš-ziz-zu*

7. *Nabû-aḫê-iddin rik-si ša itti*[1] *Be-li-li-tum*

8. *ir-ku-su-ma kasap šîmu Ba-zu-zu i-ṭi-ru-uš iš-ša-am-ma* ^{amêlu}*daianê ú-kal-lim*

9. *u Zêri-ia Nabû-šùm-lišir u E-til-lu kaspu ša Be-li-li-tum ummi-šu-nu iṭ-ri-tu*[2]

10. *ina pân* ^{amêlu}*daianê ú-kin-nu* ^{amêlu}*daianê im-tal-ku-ma ½ manê V šiqil kaspu ma-la mu-qut-te-e-šu*

11. *ina eli* ^{f} *Be-li-li-tum ip-ru-su-ma a-na Nabû-aḫê-iddin id-di-nu*

12. *Ina purussê di-i-ni šú-a-ta.*

Suivent les noms de six juges et d'un greffier.

1. M. Strassmaier a omis le signe très visible sur l'original.

2. Il y a une légère confusion sur l'original, mais il faut lire et non (Strass.)

TRADUCTION

Belilit, fille de Bêl-ušezib, fils d'un messager, dit ce qui suit aux juges de Nabonide, roi de Babylone. Au mois de Abu, la première année du règne de Neriglissar, roi de Babylone, j'ai vendu mon esclave Bazuzu pour une $\frac{1}{2}$ mine, 5 sicles d'argent à Nabû-aḫê-iddin, de la maison Egibi; la dette a monté, il n'a pas payé. Les juges du roi l'écoutèrent ; ils firent venir Nabû-aḫê-iddin en leur présence. Nabû-aḫê-iddin apporta le contrat qu'il avait fait avec Belilit, par lequel il s'engageait à payer la somme et il le montra aux juges. Zêria, Nabûšumliširu et Etillu déposèrent devant les juges l'argent que Belilit, leur mère, avait reçu ; les juges tinrent conseil, ils exigèrent que Belilit rendît à Nabû-aḫê-iddin la somme qu'elle avait reçue de lui, c'est-à-dire une $\frac{1}{2}$ mine, 5 sicles d'argent.

COMMENTAIRE

Nabû-aḫê-iddin, chef de la maison Egibi et fort célèbre à cette époque, était accusé par Belilit, de ne pas avoir payé l'argent qu'elle exigeait de son esclave. La vente avait eu lieu en la première année du règne de Nergalšaruṣur (559 av. J.-C.) La première année du règne de Nabonide, c'est-à-dire en 555 av. J.-C. Belilit vint porter plainte au tribunal, et son accusation étant mal fondée, elle fut condamnée à rendre l'argent; ses trois fils, indignés de sa conduite à l'égard de

Nabû-aḫê-iddin, qui jouissait de la plus grande considération, témoignèrent contre elle en plaçant la somme devant les juges.

Be-li-lit, à rapprocher de *bêlu*, la souveraine? C'est ainsi qu'il faut lire avec M. Oppert et non pas *Dillilit* (Peiser).

Bazûzu, celui qu'on a acquis. (Del., *Proleg.*, p. 200.)

U-an-tim, *ú-an-ti* = emprunt, dette; cette lecture est incertaine; cet *ú* pourrait bien se lire aussi *sam. sa-man-tim?* = *samatti?* Cf. Liverpool, 19. *U-an-tim a-na šu-mi ša Itti-Marduk-baliṭ i-'i-lu-ú*. Dans d'autres cas *ú-an-tim?* = créance.

Mu-qut-te-šu. muquttu vient d'un thème מקן? qui n'est autre que מגן = donner, livrer; de même *šukuttu* dérive de שׁכן. *Ma-la mu-qut-te-šu* = tout ce qu'il avait livré, donné. Peiser, *Anspruch.*

Ukallim, II_1 de *kalâmu*, avec double accusatif.

Iš-ša-am-ma de *našû.*

Im-tal-ku-ma, I_2 de מלך.

iṭ-ri-tu, permansif de *êṭeru.*

APPENDICE I

E-gi-bi. Ce nom est probablement le nom d'une ville ou d'une province. Il est très probable qu'il y a eu un *Bit-E-gi-bi*, comme il y a eu un *Bit-Adini*, *Bit-Silâni*, *Bit-Ammâni*. Jusqu'à présent on sait que le nom d'Egibi remonte antérieurement au règne de Sennachérib. — Il se retrouve dans l'inscription de la stèle de Mérodac-Baladan, Musée de Berlin.

APPENDICE II

Quel est le sens de : *pu-ud* ou *bu-ud? Pu-ud ḫa-la = a-ḫu ḫa-la* (*zitti*). Cf. Nabon. 552, l. 7 : *pu-ud zitti-šu.* Nabon. 17, l. 4 : *ša ki-i pu-ud zitti-šu.* Dans une lettre publiée par S. A. Smith, on lit : amêlu *Bêl-piḫâti ša pu-ud-un-ni* : Le satrape qui habite de ce côté. Pinches : *butun-ni = buti anni.* Nebukadnez. n° 196, l. 14 : *Bêl-šum-iškun pu-ú-tú e-ṭe-ru.*

Cf. Nbn. 727 : *e-lat pu-du* plur. *maḫ-ri-tum pu-ud kakkadu kaspu naši* 1013. On lit II, R, 30, E F, l. 48 : *pu-u-du* avec l'idéogramme . Cet idéogramme est traduit par *aḫu*, côté, lorsqu'il a la valeur de *bar.* D'autre part, ce même idéogramme correspond II, R, 30, 39^g à *itiatu,* côté = *ittu.* Le mot *pâdu*, synonyme de *ittu* (Cf. Del. dans Lotz, *T. Pil.*, p. 116), nepourrait-il pas être rapproché de *pûdu?* V, R, 20, n° 2, l. 46, on lit :

46) *šid-du*
47) *ša-da-du*
48) *pu-ú-tum*, idéogramme
52) *i-du*

V, R, 29, 55 AB, on lit *pu-ú-du* / *pu-u-tum* } idéog. .

Dans l'inscription de Sennachérib, édit. Sayce, page 121 : *Ana šiddi u pute* ( ) ; p. 158 et 159 du même

ouvrage, on lit *pa-a-di*, *pad-i* et *pu-ud*. *Pu-u-du* doit donc être = *aḫu,* côté; il est de plus synonyme de *ittu* et de *šiddu*. — Si donc nous admettons que *pû-du* a le sens de côté face présence, nous traduirons ainsi la phrase bien connue de *pu-ud* [amêlu] *si-ḫi-i* [amêlu] *pa-qi-ra-nu* : en présence d'un homme qui cherche querelle, qui veut faire naître des obstacles. — *pu-(bu)-úd* est cité fréquemment dans le Nimrodépos.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

		Lisez :	*Au lieu de :*
Page 8	ligne 4	ùmê-šu KIL-DA	Kil-Da
— 8	— 10	di-na	dina
— 9	— 17	irṣitim	irṣitum
— 9	— 21	ittaba[1]-ak	ittaba-ak[1]
— 9	— 25	e-li-šu-nu	eli-šu-nu
— 10	— 35	šarru i[a]-di-ku-ú	šarru[a] i-di-ku-ú
— 10	— 7 (Rev.)	šú-ud-šak ina e-na	šú-ud-šak ena
— 10	— 11	ú-še-iṣ-ṣu-šu-nu-tim	úše-iṣ-ṣu-šu-nu-tim
— 11	— 14	šu-ud-šak šarri	šu-ud-šak-šarri
— 16	— 12	יִשְׂרָאֵל	יִשְרָאֵל
— 16	— 13	מקת	מקט
— 17	— 16	[cuneiform] šemù	[cuneiform] šamù
— 18	— 35	dikûti et idikû, *ne dérivent pas de* dâku « tuer » *mais du thème* dikù : « lever des troupes ».	
— 22	— 6	piḫât	piḫat
— 22	— 14	ana [f]àlu	ana àlu
— 23	— 14	ú-ša-an-nu-ú	uša-an-nu-ú
— 24	— 3	i-na	ina
— 24	— 4	»	»
— 24	— 24	li-ir-te-id-di-šu	li-ir-te-i-d-di-šu

		Lisez :	*Au lieu de :*
Page 25	ligne 7	liš-kum-ma	liš-kuna-ma
— 25	— 25	lip-pu-ṣu	lip-pu--ṣû
— 27	— 32	Puisse le dieu Nâbû	Puisse le dieu Nusku
— 31	— 6 (Note)	Nöldeke	Noldeke

Page 9. Obs. 24, 28 (Rev. 16).

M. Delitzsch me communique par lettre ce qui suit :

« Au mois d'octobre de cette année, M. le docteur Jäger, me fit remarquer que le mot *um-šikku* doit être lu *tup-šikku* Le texte IV, R 55, nous en fournit la preuve éclatante. En effet le signe *um* (par exemple dans *um-ma-an*, Rev. 14) se trouve formé à la fin par trois barres perpendiculaires, tandis que *tup* (par exemple dans *tup-šar*, Rev. 12) en a toujours quatre. Le mot *tup-šik-ku*, comme l'indique l'original du texte, a partout ces quatre barres. Nous avons donc un mot composé de *tuppu* = tablette et *šikku*. Pour ce dernier mot voir Delitzsch, *Assyrisches Hand-Wörterbuch*. »

Page 24, l. 10.

ilu *NIN. MAH* n'est pas = *ilu* *Nusku*. Ce mot signifie : Auguste déesse ; Nusku est un dieu.

Page 26 (col. II, 17-23).

Il faut traduire ce passage comme suit :

S'il dit : « Ce champ n'a pas été vendu comme *muligu* » ou

si à cause de cette terrible malédiction, il envoie un fou, un sourd, un aveugle, un insensé (*ŠI. NU. GAL. LA = lâ šêmâ*), un ennemi, un étranger, un ignorant, pour emporter l'acte concernant cette propriété, etc.

Page 31, col. II, 6.

La-bu-ut-tu-u (II, R, 51. N° 2. Rev. 15) alterne avec *lu-bu-ut-tu-u* (III, R, 43. Col. III, 3). Il ne faut donc pas regarder « la » comme étant une particule négative (Brünnow.)

Page 41, l. 3.

Bi-in-nim-ma est un impératif d'une forme inconnue. Ce mot se trouve cité Col. I, 9, IV, 21 de l'inscription de la stèle de Sargon (Musée de Berlin) ; après nouvel examen de mots composés tels que *bi-nam-ma*, *bi-na-an-na-ši*, M. Delitzsch a renoncé à les faire dériver de בּוֹא. Voir pour ce mot Peiser, *K. A.* page 6.

Page 56, n. 1.

M. Strassmaier dans sa première édition (Liverpool, texte n° 38) a bien lu *ki = itti*.

ANGERS, IMP. A. BURDIN ET Cie, 4, RUE GARNIER.

ANGERS, IMP. A. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.


a39003 008392325b